



Présentation générale



Nos Coordonnées :

Directrice	Karine LACAM	06.30.11.29.73	karine.lacam@epage-viaur.com
Secrétariat	Céline DELLA TORRE	05.65.71.10.99	celine.della-torre@epage-viaur.com
Technicien Rivière	Pierre Jean ICHARD	06.30.11.32.42	pj.ichard@epage-viaur.com
Technicien Milieux Naturels	Clément DECAUX	06.30.11.28.03	clement.decaux@epage-viaur.com
Chargée Mission Espace Rural	Hélène POUGET	06.21.16.53.03	helene.pouget@epage-viaur.com
Chef Equipe	Pierre FOURNIE	06.30.11.24.13	

Adresse Postale :

10 Cité du Paradis – 12800 NAUCELLE

Mail générique :

contact@epage-viaur.com

Site Internet :

<http://epage-viaur.com>

Table des matières

Préambule	3
PRESENTATION GENERALE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR	4
I. L'ORGANISATION LOCALE	4
A. La Gouvernance	4
B. Le territoire de gestion de l' EPAGE VIAUR	4
C. Les compétences et missions du smbv viaur – epage viaur	6
D. gestion financière	6
E. Organisation du SMBV Viaur – EPAGE Viaur	6
II. LES OPERATIONS ET PROGRAMMES MENES	7
ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DU VIAUR	8
I. CARACTERISTIQUES GENERALES	8
II. ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES	10
A. Selon la déclinaison de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin versant du Viaur :	10
B. Selon l'expertise locale complémentaire menée sur le bassin versant du viaur	16
C. Comparaison des deux méthodes d'évaluation concernant l'état et les pressions	18
1. Comparaison de l'état des cours d'eau et du niveau de fonctionnalité	18
III. ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES	20
IV. LES DIFFERENTS USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU	26

Préambule

Depuis plus de 20 ans le bassin hydrographique du Viaur fait l'objet de programmes d'actions et de planification qui ont permis de fédérer les acteurs et de mener à bien des opérations d'amélioration et de reconquête de nos cours d'eau dans l'objectif d'atteinte du « Bon Etat » de nos cours d'eau conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

✘ **Deux contrats de rivière** ont été réalisés sur ce bassin hydrographique :

- Contrat de rivière Viaur I : de 2000 à 2005. Ce premier programme a permis de fédérer l'ensemble des acteurs autour de projets communs et ambitieux. Il a notamment favorisé la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin versant du Viaur : Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.
- Contrat de rivière Viaur II : de 2008 à 2012. Ce second programme d'actions, a permis de continuer le travail engagé au cours du premier programme mais aussi d'aborder de nouveaux sujets avec notamment le développement du volet agricole dans le cadre de l'opération Agri Viaur.

Ces deux contrats de rivière ont mobilisé un grand nombre d'acteurs autour de projets communs qui se sont concrétisés par un investissement, sur cette dizaine d'année, d'environ 40 millions d'euros au total.

✘ **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** :

Les acteurs du territoire ont souhaité définir ensemble une politique de l'eau, des lignes directrices communes propre au bassin versant du Viaur, pour les 10 prochaines années. C'est ainsi que le projet du SAGE a vu le jour. Après de longues phases de concertations et d'échanges, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Viaur a été validé par arrêté inter préfectoral en date du 28 mars 2018.

✘ **Une gouvernance bien structurée** :

- A l'échelle du bassin versant du Viaur : les lois MAPTAM et Notre ont défini de nouvelles compétences dites GEMAPI – (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV) déjà bien structuré a souhaité répondre à ses compétences : de nouveaux statuts s'appuyant sur les 14 intercommunalités que comprend le territoire ont été validé en décembre 2017. Aujourd'hui, le syndicat couvre 100 % du territoire du bassin hydrographique ; il assure par transfert les compétences GEMAPI mais aussi des compétences complémentaires nécessaires à la gestion de l'eau dans son milieu naturel et des milieux aquatiques. Cette organisation ainsi que les modalités de coopérations entre les collectivités du territoire ont permis la reconnaissance du syndicat comme **Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux : EPAGE Viaur**, par arrêté inter préfectoral en date du 5 août 2019.

A noter également, toutes les structures gestionnaires de l'alimentation en eau potable des population prélevant sur le bassin versant du Viaur adhèrent à l'EPAGE Viaur.

- A l'échelle supra : bassin Tarn Aveyron : afin de répondre aux besoins de nos territoires, les 10 syndicats de bassin versant existants à l'échelle du bassin Tarn Aveyron se sont organisés en **Association des Syndicats de Bassins Versant Tarn Aveyron**. Cette association a pour objet de mutualiser des services existants (extension du service SIG) et de répondre à de nouvelles thématiques émergentes et communes (accompagnement des collectivités dans leur programmes d'aménagement de l'espace, évaluation des besoins et ressources disponibles à l'échelle de nos territoires...). Cette organisation permet également de disposer d'un espace d'échanges, de coordination afin de définir une stratégie territoriale répondant aux enjeux locaux et pouvant être politiquement portée à des échelles territoriales plus importantes (échelle bassin Garonne par exemple).

✘ **Un nouveau programme d'actions** : le Contrat de rivière Viaur III, déclinaison opérationnelle du SAGE Viaur, actuellement en cours de construction et dont la mise en œuvre est prévue de 2022 à 2026.

PRESENTATION GENERALE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

I. L'ORGANISATION LOCALE

A. LA GOUVERNANCE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur a été reconnu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Arrêté Inter préfectoral en date du 5 août 2019.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBV Viaur) est donc aujourd'hui la première structure ayant été officiellement reconnue comme un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle du grand bassin Adour Garonne.

Cette reconnaissance **ne modifie ni les statuts, ni le fonctionnement** du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, il s'agit simplement d'une reconnaissance de l'Etat attribuée au SMBV Viaur, au vu de divers critères :

- Son territoire de gestion,
- Les compétences exercées sur ce territoire
- L'organisation de la structure, ses capacités techniques et financières qui sont le socle de sa capacité à agir :
 - o Personnels de la structure
 - o Budget de la structure

B. LE TERRITOIRE DE GESTION DE L'EPAGE VIAUR

Sur ce territoire, depuis les années 2000, les collectivités se sont organisées pour mettre en œuvre des actions visant à améliorer la gestion de leur patrimoine naturel que sont les cours d'eau.

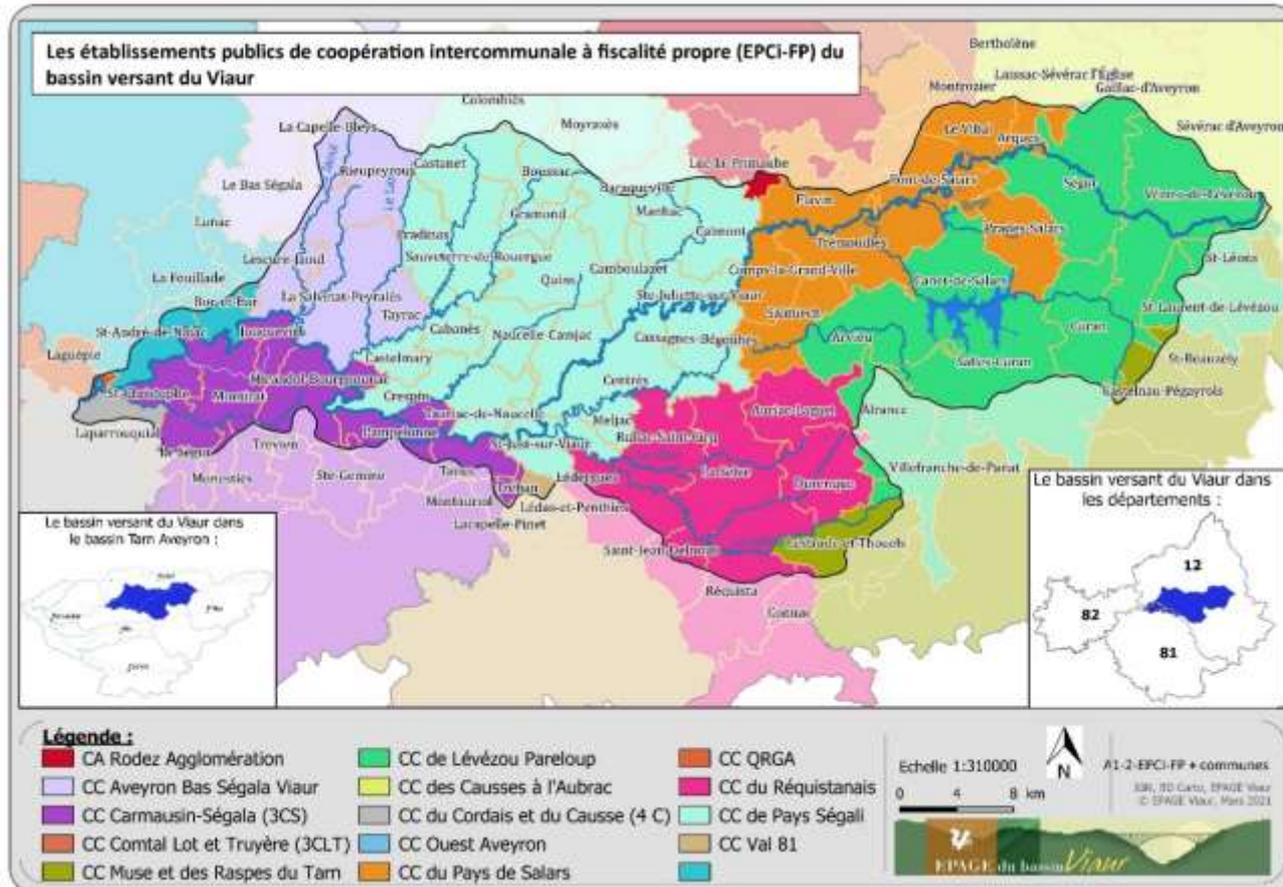
Après plusieurs modifications de ses statuts, depuis décembre 2017, le **SMBV Viaur regroupe aujourd'hui 19 membres :**

⇒ **14 EPCI à fiscalité propre :**

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - CA Rodez Agglomération | - CC du Pays de Salars |
| - CC Aveyron Bas Ségala Viaur | - CC du Réquistanais |
| - CC Comtal Lot Truyère | - CC du Réquistanais |
| - CC des Causses à Aubrac | - CC Lézérou Pareloup |
| - CC du Carmausin Ségala | - CC Pays Ségali |
| - CC du Cordais et du Causse | - CC QRG |
| - CC du Grand Villefranchois | - CC Val 81 |

⇒ **5 Structures disposant d'un point de prélèvement pour l'alimentation en eau potable sur le bassin versant du Viaur :**

- Syndicat Mixte des Eaux du Lézérou Ségala
- CA Grand Rodez (ville de Rodez)
- SIAEP du Viaur
- SIAEP du Liort Jaoul
- Pôle des EAUX du Carmausin



C. LES COMPÉTENCES ET MISSIONS DU SMBV VIAUR – EPAGE VIAUR

L'ensemble des missions et compétences du syndicat mixte du bassin versant du Viaur ont trait à la gestion du grand cycle de l'eau.

Le syndicat est donc un syndicat mixte fermé à la carte sans carte obligatoire.

- ⇒ **CARTE 1 : ouverte aux EPCI à Fiscalité Propre : compétence GEMAPI**
- ⇒ **CARTE 2 : ouverte aux EPCI à Fiscalité Propre : Animation territoriale – Gestion intégrée**
- ⇒ **CARTE 3 : ouverte aux EPCI à Fiscalité Propre : compétences complémentaires à la GEMAPI**

→ Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable)
 → Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)
 → Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau

- ⇒ **CARTE 4 : ouverte aux « préleveurs –distributeurs » (non ouverte au EPCI-FP)**

→ Assurer la protection de la qualité des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable (hors distribution).

D. GESTION FINANCIÈRE

Globalement et depuis une dizaine d'année, le budget annuel du SMBV Viaur s'établit à :

- ⇒ Section de fonctionnement : environ 900 000 € / an
- ⇒ Section d'investissement : environ 70 000 € / an

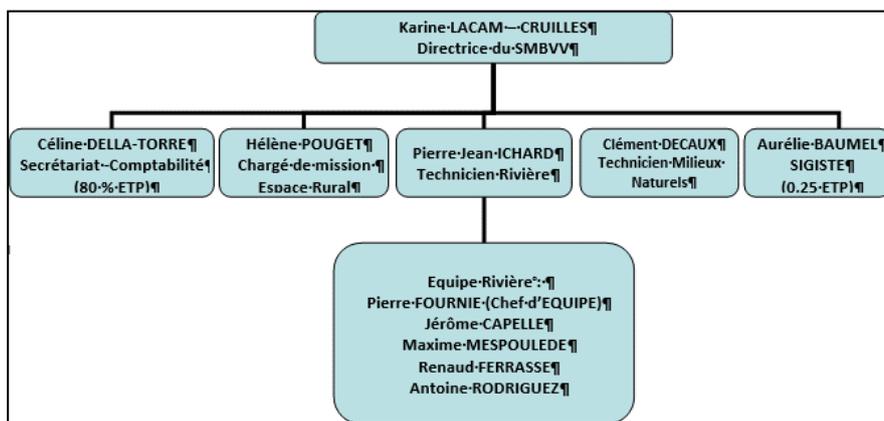
Remarque : les travaux mis en œuvre dans le cadre du PPG sont inscrits en majorité dans la section de fonctionnement car réalisé par l'équipe d'agents d'entretien.

Les cotisations versées par les membres du syndicat permettent de financer l'ensemble des travaux et opérations menés (déduction faite des subventions). La solidarité territoriale s'exprime donc à plein puisque quel que soit les travaux réalisés sur un territoire la cotisation de chaque membre reste la même. Cela permet des interventions efficaces, pertinentes et déconnectées des capacités financières des membres.

E. ORGANISATION DU SMBV VIAUR – EPAGE VIAUR

L'équipe technique de l'EPAGE Viaur se compose de 11 personnes.

Organigramme du SMBV Viaur :



II. LES OPERATIONS ET PROGRAMMES MENES

Ont été réalisés ou sont en cours (liste non exhaustive) :

- Deux Contrats de Rivière (2000-2005 et 2008-2012)
- Un SAGE validé par arrêté inter préfectoral en date du 28 mars 2018
- Trois Plan Pluriannuel de gestion des cours d'eau
- Deux Programmes d'Actions Territoriaux (PAT) : Cône Durenque et Jaoul
- Etude et travaux continuité écologique : étude de 16 ouvrages ; Effacement de plusieurs seuils
- Schéma de prévention des inondations réalisé en 2013, PPRI Céor Giffou validé en 2015.
- Inventaire, gestion et restauration des zones humides
- Animation NATURA 2000 Lévezou et accompagnement NATURA Vallée du Viaur
- Suivi et gestion des espèces remarquables (écrevisses, Moules), de la biodiversité « ordinaire » et des espèces envahissantes
- Accompagnement des collectivités du territoire :
 - o Gouvernance Assainissement, AEP et Pluvial
 - o Plan de désherbage « zéro phyto », investissements
- Accompagnement de 18 campings sur le volet assainissement,
- Nombreuses opérations de communication, de sensibilisations grand public et scolaires
-

A RETENIR :

- ⇒ EPAGE VIAUR : Syndicat Mixte Fermé à la Carte sans carte obligatoire
- ⇒ 19 membres : 14 EPCI (pour 85 communes sur 3 départements) et 5 structures AEP
- ⇒ Compétence GEMAPI et Compétences complémentaires à la GEMAPI sur tout le bassin du Viaur
- ⇒ Deux Contrats de Rivière
- ⇒ Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

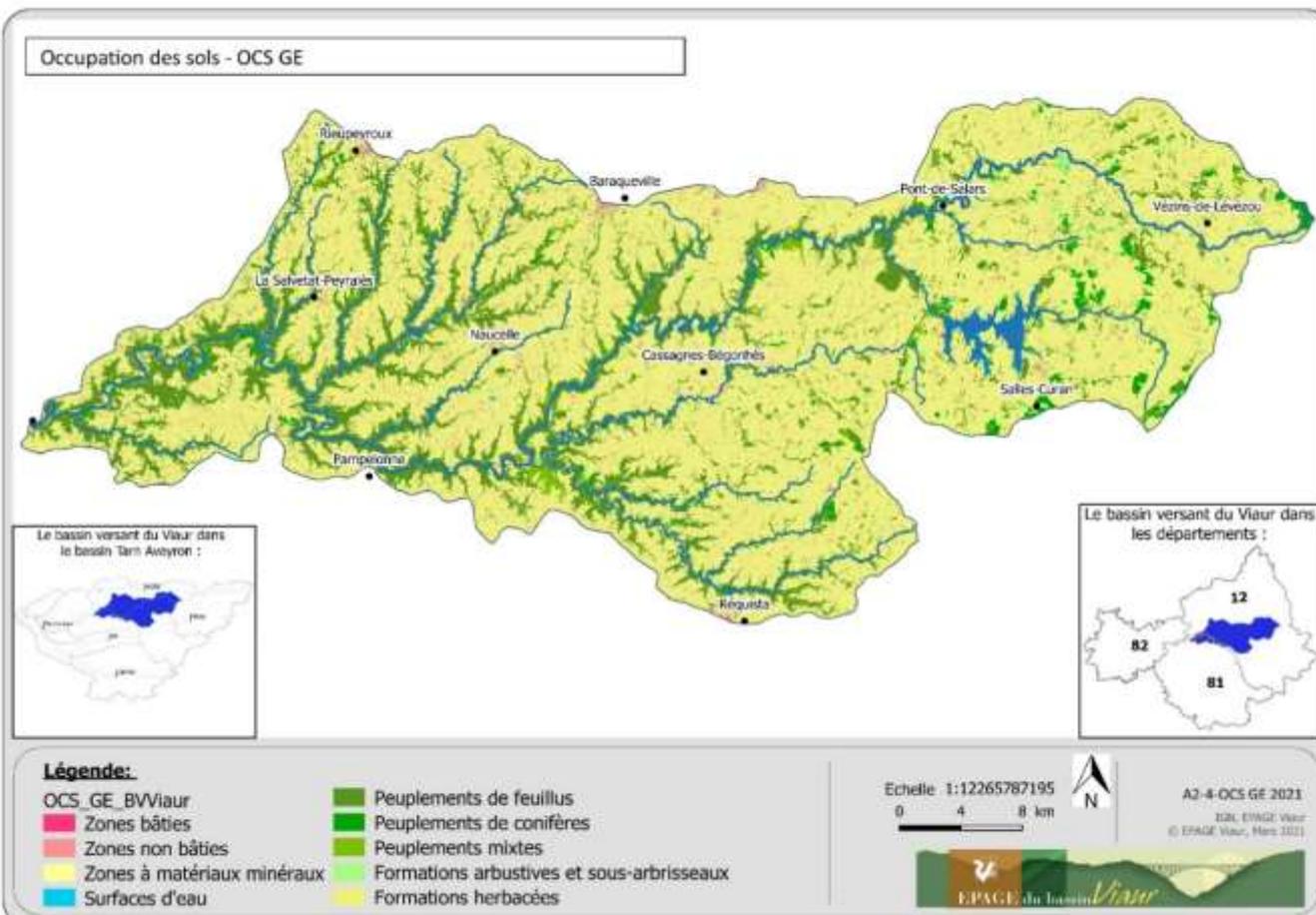
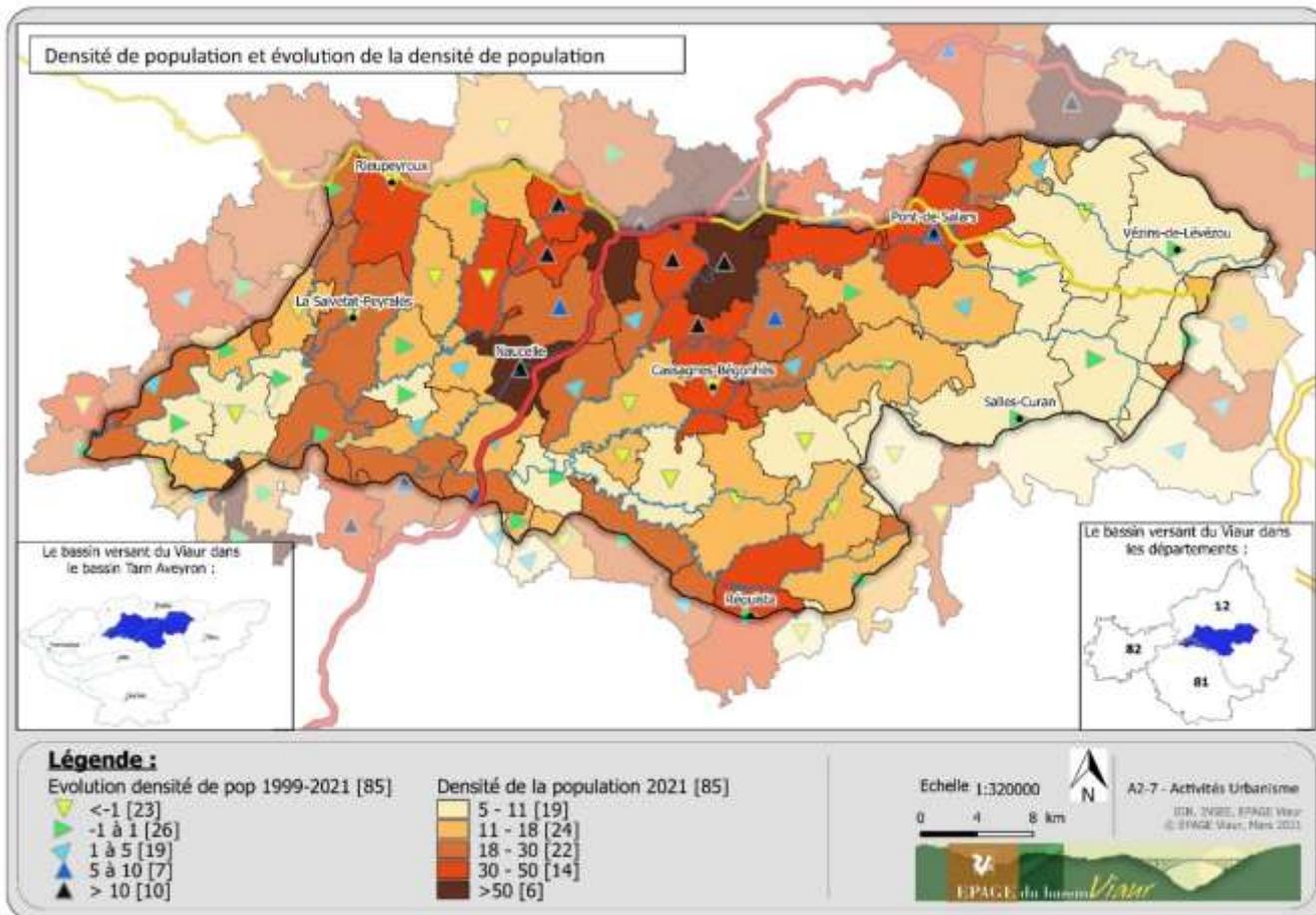
I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Le territoire ; contexte humain et économique :

- ✘ Le Viaur : source au Puech du Pal 1200 m d'altitude (région naturelle du Lézou) ; après avoir parcouru environ 163 km, il conflue avec la rivière Aveyron à 400 m d'altitude.
- ✘ Le bassin versant est composé de nombreux petits cours d'eau : 110 cours d'eau pour un réseau hydrographique total d'environ 2500 km source BD Topo.
- ✘ La pluviométrie annuelle varie de 1 200 mm sur le Lézou à 800 mm sur le Ségala.
- ✘ 37 % du territoire présente des pentes supérieures à 15 %.
- ✘ Pas de nappe d'accompagnement ; la seule ressource en eau provient d'un aquifère de fracturation et des zones humides.
- ✘ Le territoire couvre 85 communes de trois départements : Aveyron, Tarn et Tarn et Garonne pour une superficie de 1 561 km².
- ✘ Habitat peu dense et dispersé ; territoire peu peuplé : 22 habitants au km² avec une densité plus élevée sur le secteur aval. Population estimée sur le bassin versant 34 292 habitants population légale au 01.01.2021 (population 2018).
- ✘ Territoire à forte vocation agricole : 76 % de l'espace est consacré à l'agriculture.
- ✘ Forte empreinte de l'usage hydroélectrique : 384 km² du bassin amont sont impactés et de grands linéaires sont en débits réservés sur les axes principaux. Complexe du Pouget.
- ✘ Deux grands axes routiers en cours d'aménagement structurent le territoire : RN 88 et D 911.
- ✘ Peu d'activités industrielles.
- ✘ Activités touristiques concentrées sur les deux mois d'été et localisées pour leur majorité autour des grands lacs du Lézou.

Espèces et Espaces

- ✘ La diversité du bassin du Viaur constitue une grande richesse : on y rencontre des espèces méditerranéennes comme des espèces montagnardes. Et ce tant au niveau des espèces faunistiques que floristiques.
- ✘ Présence de zones humides sur de nombreuses têtes de bassin : 1323 zones humides pour une surface totale de 1403 hectares ont été inventoriées.
- ✘ La présence d'espèces patrimoniales rares en milieu aquatique (écrevisses à pieds blancs, moule perlière) nécessitant des précautions particulières : espèces très sensibles aux modifications de leur habitat. Les secteurs de gorges très accidentés et difficiles d'accès ont permis de conserver un caractère sauvage et naturel propice à la présence d'espèces rares dont certaines font l'objet de plans nationaux de gestion (Mulette perlière, loutre d'Europe, chiroptères, odonates...).
- ✘ Superficie ZNIEFF = 45 000 hectares (Type 1 ~ 16 000 hectares et Type 2 ~ 29 000 hectares) et superficie Natura 2000 = 9 700 hectares (Vallée du Viaur ~ 9 300 ha et Lézou ~ 400 ha)



II. ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

A. SELON LA DÉCLINAISON DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU ET DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX POUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR :

Le bon état des eaux est obtenu, pour les eaux de surface lorsque l'état écologique (ou le bon potentiel écologique) et l'état chimique sont simultanément bons.

Pour les eaux souterraines, le bon état est obtenu lorsque l'état quantitatif et l'état chimique sont simultanément bons.

Sur le bassin versant du Viaur 43 masses d'eau ont été définies :

- ✘ 37 masses d'eau superficielles rivières (660 km de linéaire de cours d'eau).
- ✘ 3 masses d'eau superficielles lacs (surfaces cumulées de 14,6 km²).
- ✘ 3 masses d'eau souterraines.

Les objectifs de bon état fixés par le SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau superficielles :

Selon Etat des lieux 2013 ; état des lieux initial du SDAGE 2016-2021 :

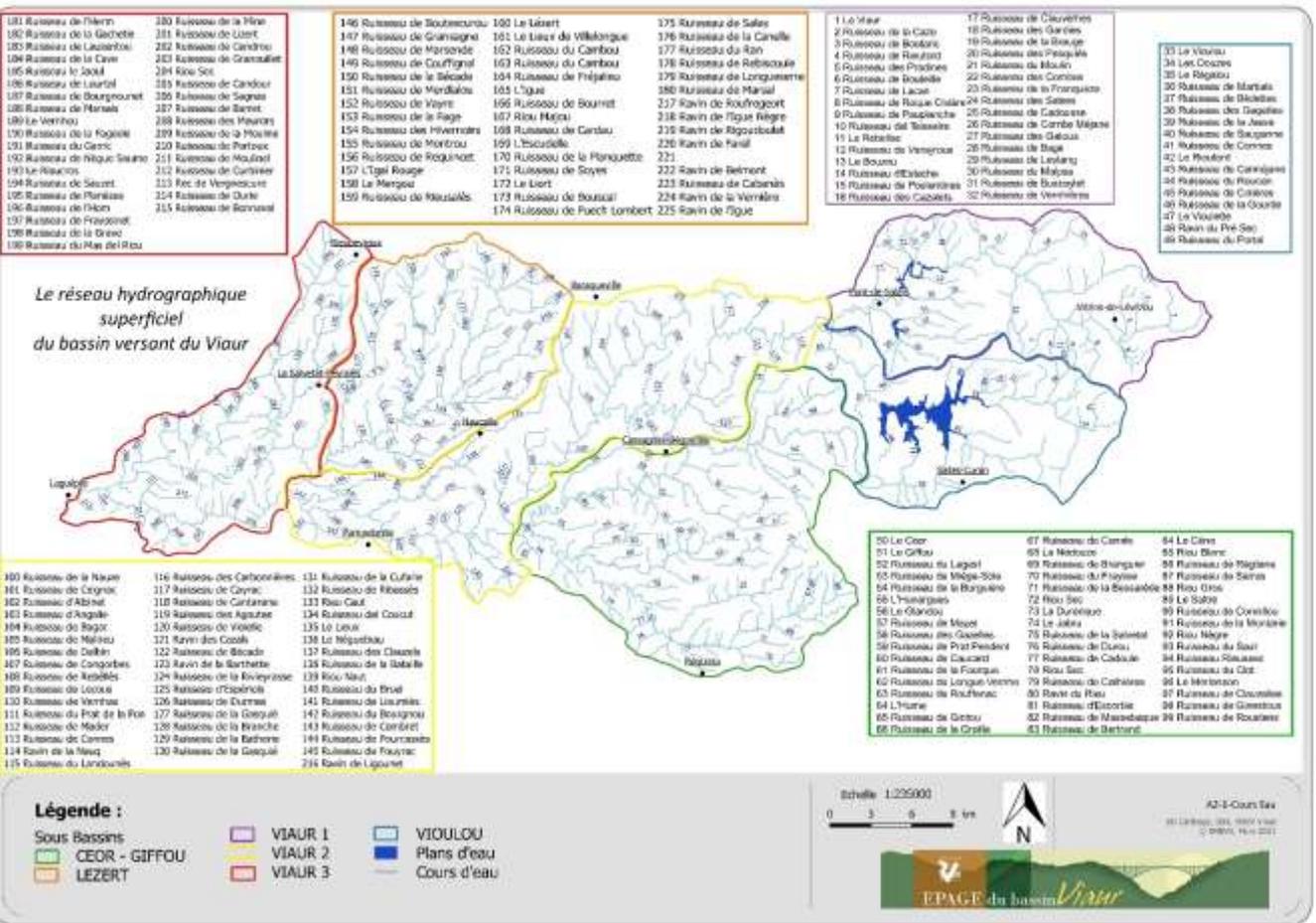
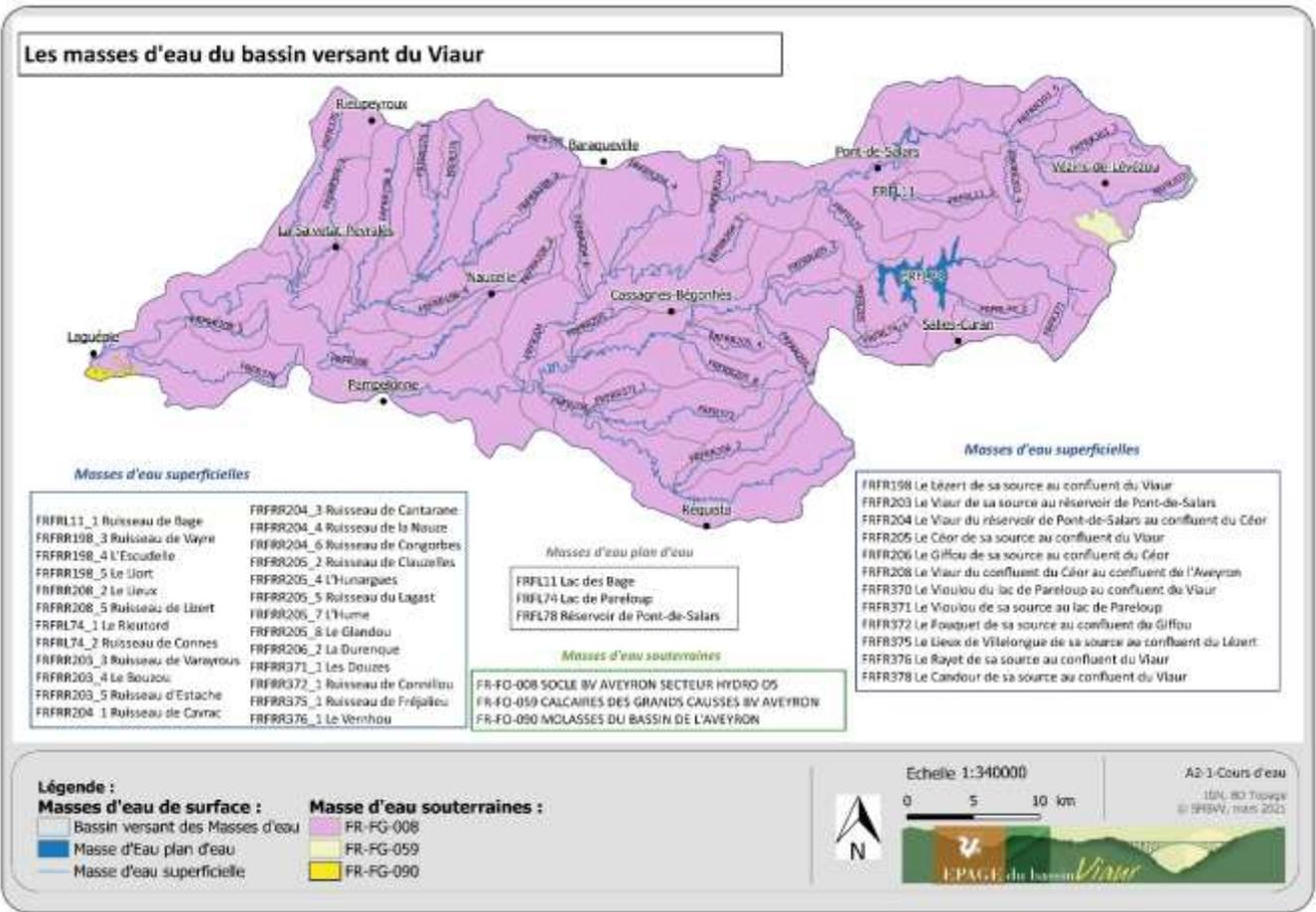
- ✘ 12 masses d'eau en bon état en 2015 soit 32 %.
- ✘ 14 masses d'eau en bon état en 2021 soit 38 %.
- ✘ 11 masses d'eau en bon état en 2027 soit 30 %.

Selon l'actualisation de l'Etat en 2015, révision de l'état des lieux initial du SDAGE 2016-2021 :

- ✘ 10 masses d'eau en bon état en 2015 soit 27 %.
- ✘ 15 masses d'eau en bon état en 2021 soit 41 %.
- ✘ 12 masses d'eau en bon état en 2027 soit 32 %.

Plusieurs évaluation de l'état des masses d'eau ont été réalisés :

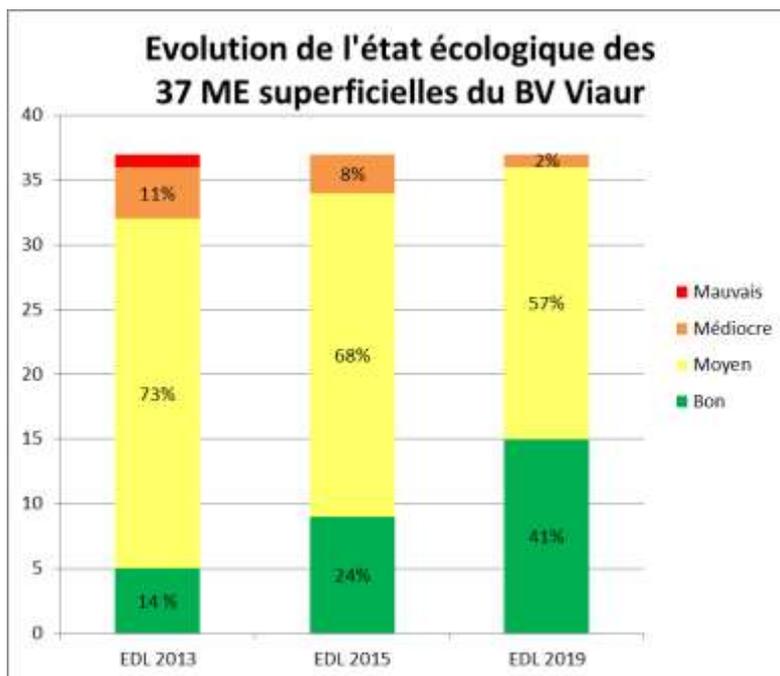
- Etat des Lieux 2013 : sur la base des données 2009-2010
- Etat des Lieux 2015: sur la base des données 2011-2012-2013
- Etat des Lieux 2019 : sur la base des données 2014-2015-2016



Ces trois états des lieux permettent de mettre en évidence l'évolution de l'état des masses d'eau du bassin versant du Viaur :

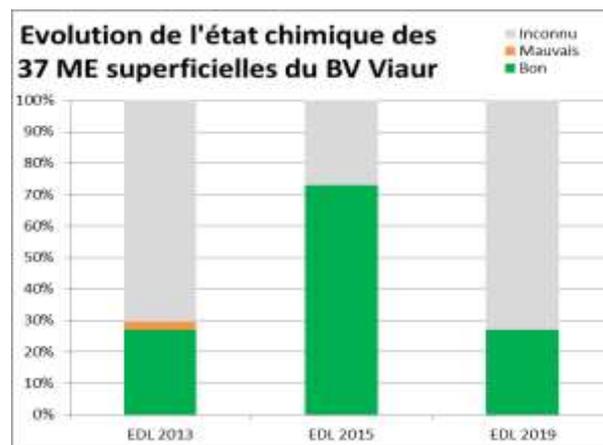
✗ concernant l'état écologique :

Etat écologique	Bon	Moye n	Médio cre	Mauv ais
Etat 2013	5 (14%)	27 (73%)	4 (11%)	1 (2%)
Etat 2015	9 (24%)	25 (68%)	3 (8%)	0
Etat 2019	15 (41%)	21 (57%)	1 (2%)	0



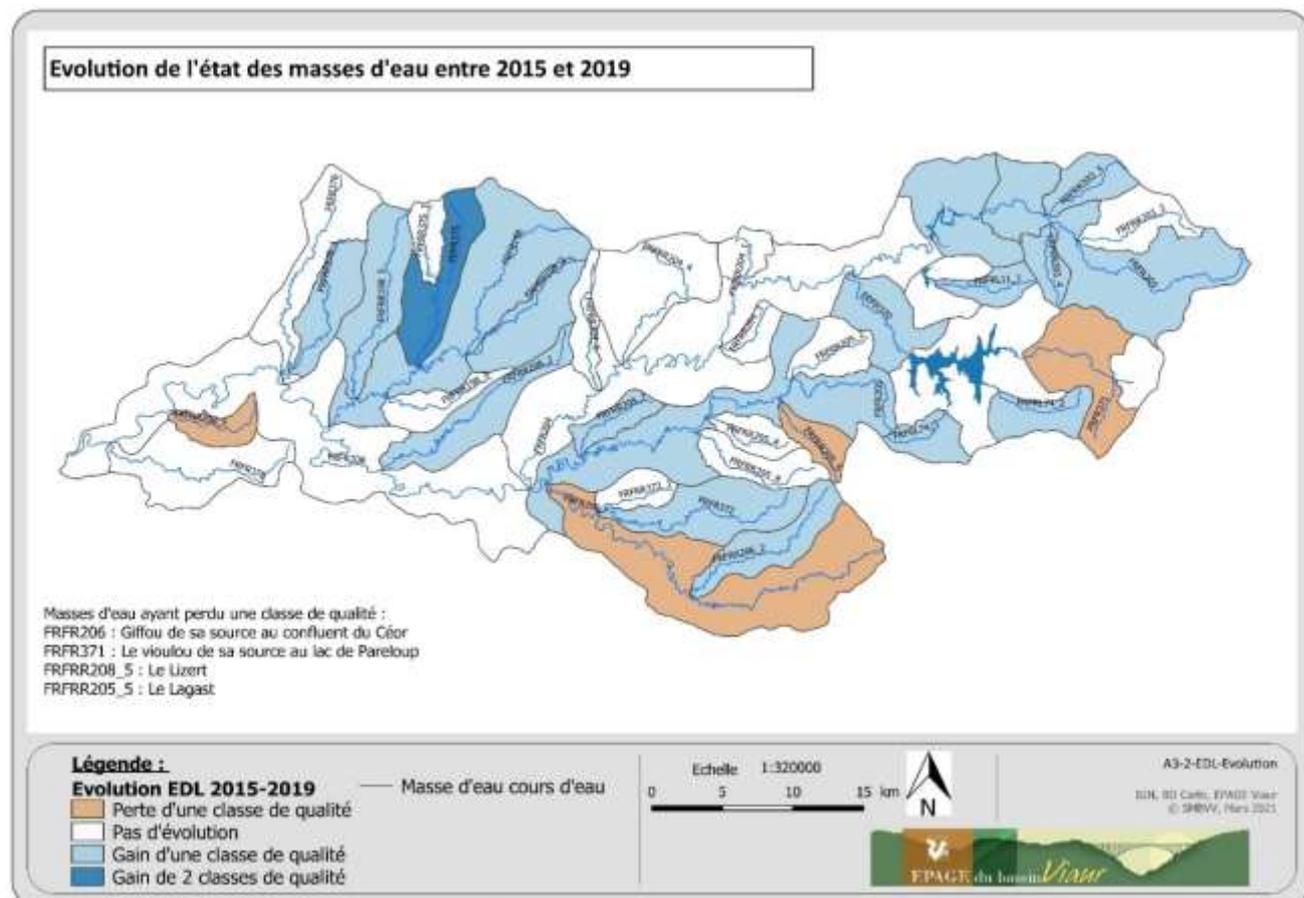
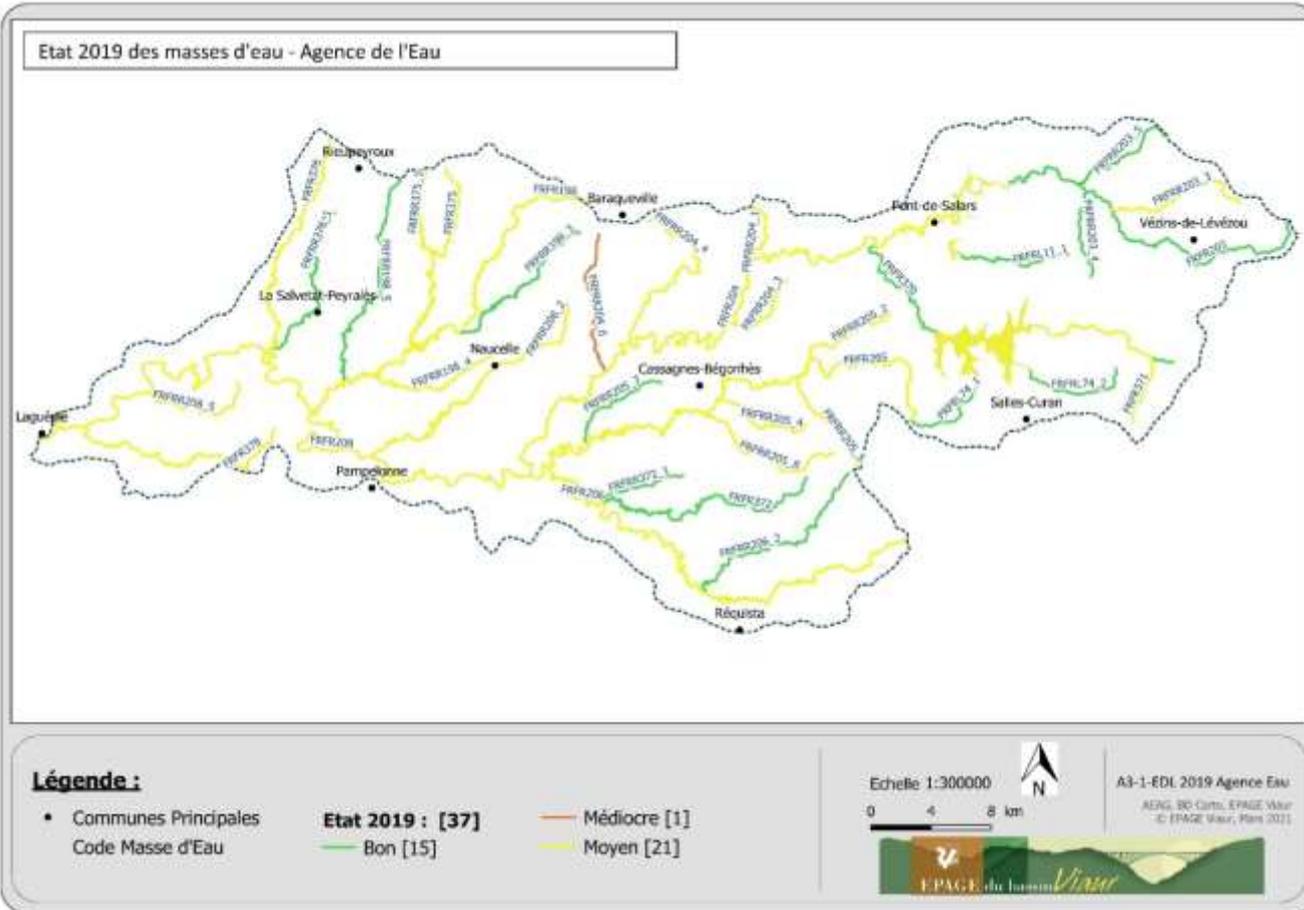
✗ concernant l'état chimique :

Etat chimique	Bon	Mauvais	Inconnu
Etat 2013	10	1	26
Etat 2015	27	0	10
Etat 2019	10	0	27

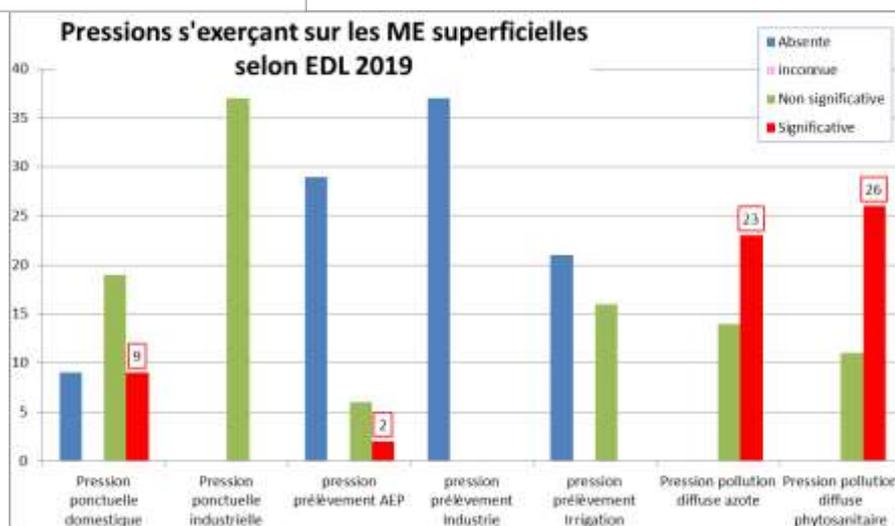
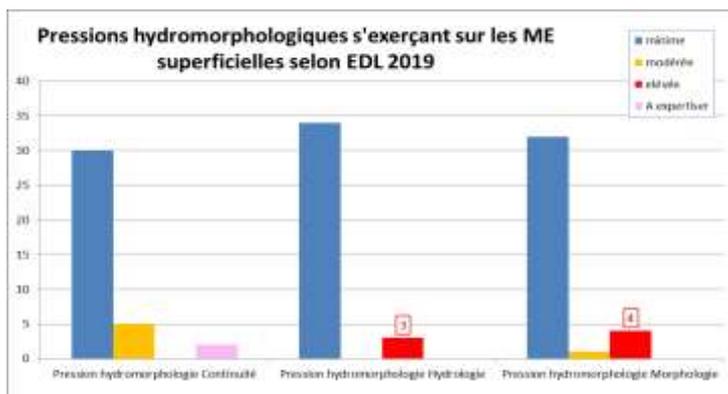


A RETENIR :

- ⇒ Bassin versant de 1561 km²
- ⇒ 2500 km de cours d'eau
- ⇒ 43 masses d'eau : 37 ME superficielles, 3 ME lacs et 3 ME souterraines
- ⇒ Pour les 37 ME superficielles : 15 en bon état, 21 en état moyen et 1 en état médiocre selon l'état des lieux 2019
- ⇒ Evaluation de l'état des cours d'eau selon expertise locale basée sur 246 sous bassins (en collaboration avec la FDAAPPMA 12).



L'évaluation des pressions s'exerçant sur les masses d'eau selon l'expertise DCE :



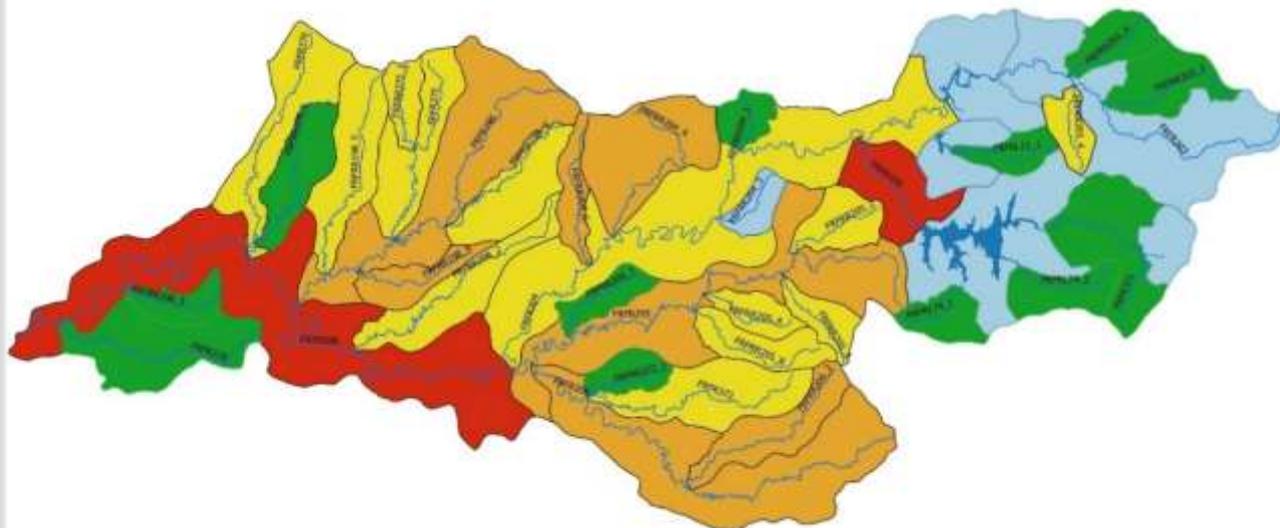
Pour les 37 masses d'eau superficielles rivières on note d'une part :

- 9 masses d'eau sont soumises à une pression « STEP » significative (FRFR376, FRFR378, FRFR205, FRFR206 ; FRFR198, FRFR198_4, FRFR204_4, FRFR204_6 ; FRFR206_2)
- 2 masses d'eau soumises à une pression « prélèvement AEP » significative (FRFR370 et 371) ;
- 23 masses d'eau soumises à une pression « pollution diffuse Azote » significative et 26 masses d'eau soumises à une pression « pollution diffuse phytosanitaire » significative.
- 3 masses d'eau sont soumises à des pressions morphologiques « Très fortes » (FRFR203_3, FRFR205_2 et FRFR371) ; 12 masses d'eau sont soumises à des pressions morphologiques « Fortes » (FRFR203, FRFR376 , FRFL74, FRFL74_1, FRFL74_2, FRFR203_4, FRFR203_5, FRFR204_3, FRFR204_4, FRFR205_4, FRFR208_2 et FRFR208_5).
- 3 masses d'eau soumises à des pressions hydrologiques élevées (FRFR204, 208 et 370)
- Aucune pression industrielle, prélèvement industriel et prélèvement irrigation n'est identifiée sur le bassin versant du Viaur

Et d'autre part :

- ⇒ Deux masses d'eau présentent un cumul de 4 pressions évaluées comme significatives ou élevées : le Viaur aval (FRFR208) et le Vioulou du lac de Pareloup au confluent du Viaur (FRFR370).
- ⇒ Sept masses d'eau présentent un cumul de 3 pressions évaluées comme significatives ou élevées : Le Lézert (FRFR198) et son affluent l'Escudelle (FRFR198_4) , La Nauze et le Congorbes (FRFR204_4 et FRFR204_6), le Céor (FRFR205) et le Giffou et son affluent la Durenque (FRFR206 et FRFR206_2)..

Nombre de pressions identifiées dans le cadre de EDL 2019



Légende :

Pressions AEAG_EDL2019 copie

- 2 pressions significatives ou élevées
- Aucune pression significative ou élevée
- 1 pression significative ou élevée
- 3 pressions significatives ou élevées
- 4 pressions significatives ou élevées

Echelle 1:300000
0 4 8 12 km

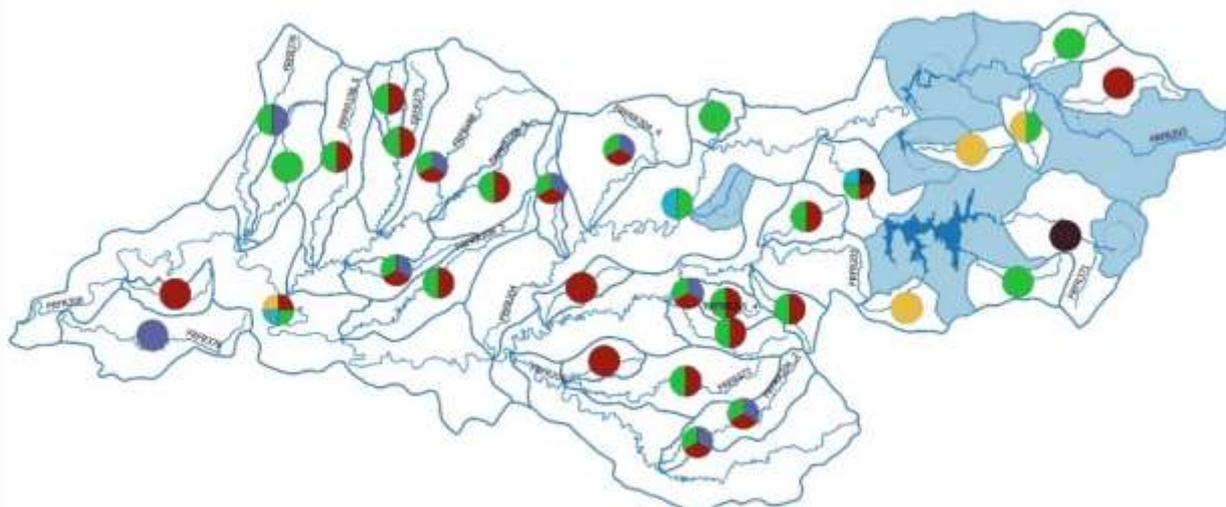


A3-2-EDL2019

EDL SD Cote, AEAG, EPAGE Viour
© EPAGE Viour, Mars 2021



Les pressions identifiées dans le cadre de EDL 2019



Légende :

- Type de pression significative ou élevée (40)
- Hydromorphologie - Morphologie
- Hydromorphologie - Hydrologie
- Phytosanitaire
- Pollution diffuse azote
- Prélèvement AEP
- Pression ponctuelle domestique
- Pas de pression significative ou élevée

Echelle 1:310000
0 7 14 km



A3-2-EDL2019

EDL SD Cote, AEAG, EPAGE Viour
© EPAGE Viour, Mars 2021



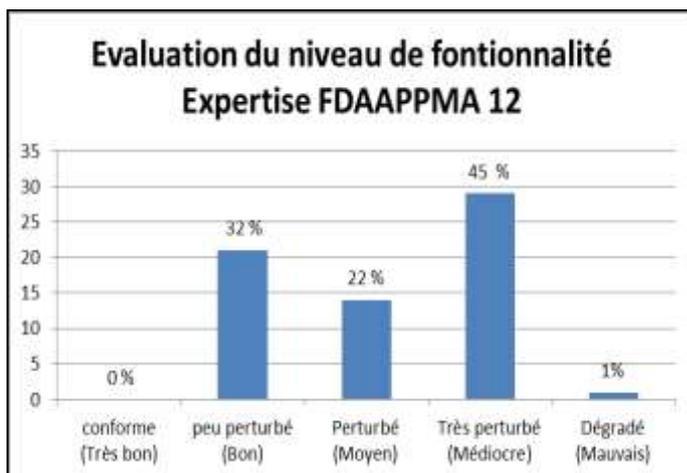
B. SELON L'EXPERTISE LOCALE COMPLÉMENTAIRE MENÉE SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR

Cette expertise a été menée dans le cadre de la réalisation du PDPG (Plan Départemental de Gestion Piscicole) réalisé la FDAAPPMA de l'Aveyron.

Basée sur les données les plus récentes disponibles et selon une méthodologie adaptée aux potentiels naturels des cours d'eau du territoire ; cette expertise participe à l'amélioration des connaissances de l'état de nos cours d'eau ainsi qu'à l'évaluation de l'intensité des pressions discrétisées à l'échelle du bassin hydrographique du Viaur.

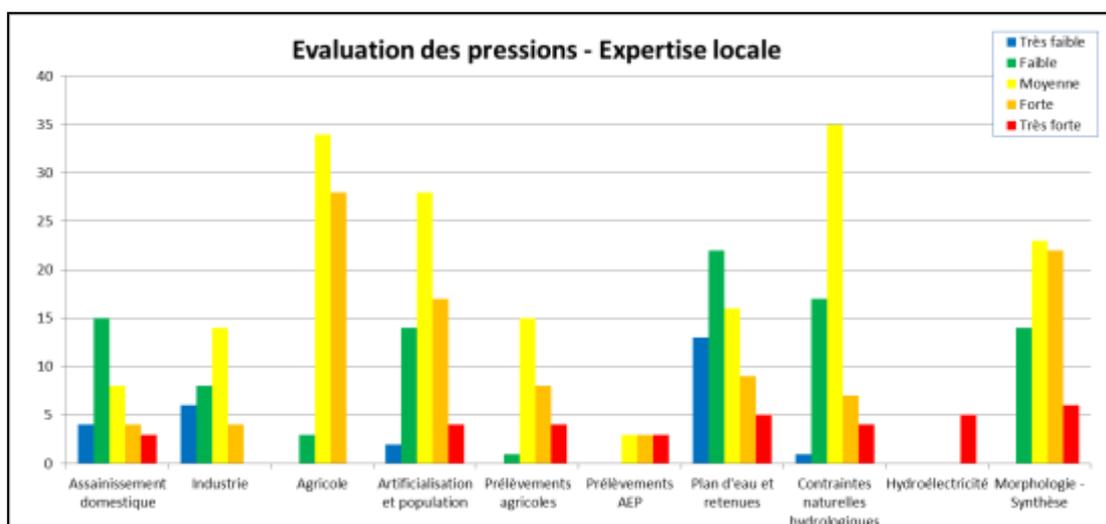
Ces expertises locales, présentées et partagées lors de séances de travail (Comité de Rédaction, Comité de Rivière, journées thématiques...), n'ont pas vocation à se substituer à l'état des lieux du SDAGE mais permettent d'apporter des éléments de diagnostic complémentaires sur les pressions s'exerçant sur les ME et leurs états.

Celles-ci ont servi de base au travail de priorisation thématique et géographique des opérations inscrites dans le présent Contrat de Rivière, en cohérence avec les objectifs fixés par le SDAGE et les PAOT.



L'expertise locale réalisée selon une méthodologie élaborée par la FDAAPPMA Aveyron dans le cadre de la réalisation du schéma départemental de vocation piscicole s'appuie sur :

- Découpage du bassin versant du Viaur en sous bassins hydrographiques plus petits, plus fins que les masses d'eau issues de la DCE : 65 sous bassins étudiés (nommés « contextes ») contre 37 masses d'eau
- Prise en compte des pressions similaires à ce qui est réalisé dans le cadre de l'analyse DCE cependant :
 - o L'évaluation de la fonctionnalité des 65 sous bassins est réalisée par rapport au potentiel naturel de ce type de cours d'eau,
 - o **Discrétisation à l'échelle du territoire de gestion** (bassin versant du Viaur). Cet élément est fondamental : l'évaluation de la pression n'est pas réalisée par rapport à une grille mais les unes par rapport aux autres pour les 65 sous bassins du territoire de gestion (bassin Viaur).

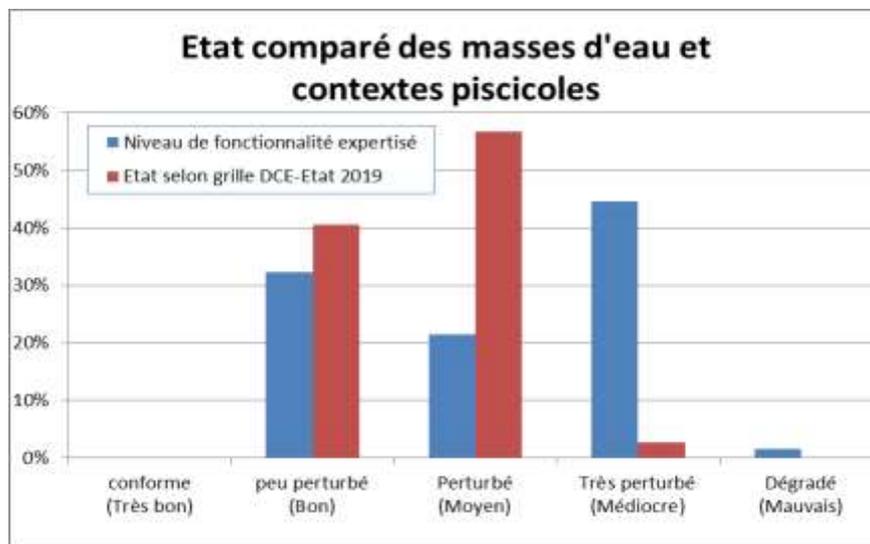


C. COMPARAISON DES DEUX MÉTHODES D'ÉVALUATION CONCERNANT L'ÉTAT ET LES PRESSIONS

1. Comparaison de l'état des cours d'eau et du niveau de fonctionnalité

L'état des cours d'eau selon l'expertise locale est bien plus « sévère » que l'analyse de l'état selon des critères issus de la DCE. En effet, la généralisation des perturbations liées aux activités humaines sur les parties amont des cours d'eau induit une très forte perte de production salmonicole. En conséquence, les classes d'état écologique établies à partir de l'expertise sont, dans la majorité des cas, moins bonnes que celles définies à partir d'indicateurs « DCE ». Ainsi, via l'expertise aucune masse d'eau n'est en bon état de fonctionnalité. **Plus de 50 % d'entre elles sont classées en état perturbé ou très perturbé.**

L'analyse locale ou expertise locale de l'état de nos cours d'eau (fonctionnalité) permet de disposer d'une vision précise en lien avec le potentiel intrinsèque de nos cours d'eau de tête de bassin.



Ces cours d'eau de tête de bassin possèdent un potentiel en terme de production biologique inhérent à la qualité des milieux naturels bien supérieur à des cours d'eau beaucoup plus anthropisés. C'est pourquoi, il est important que la qualité, la productivité de ces milieux soient ré évalués au regard de leur potentiel.

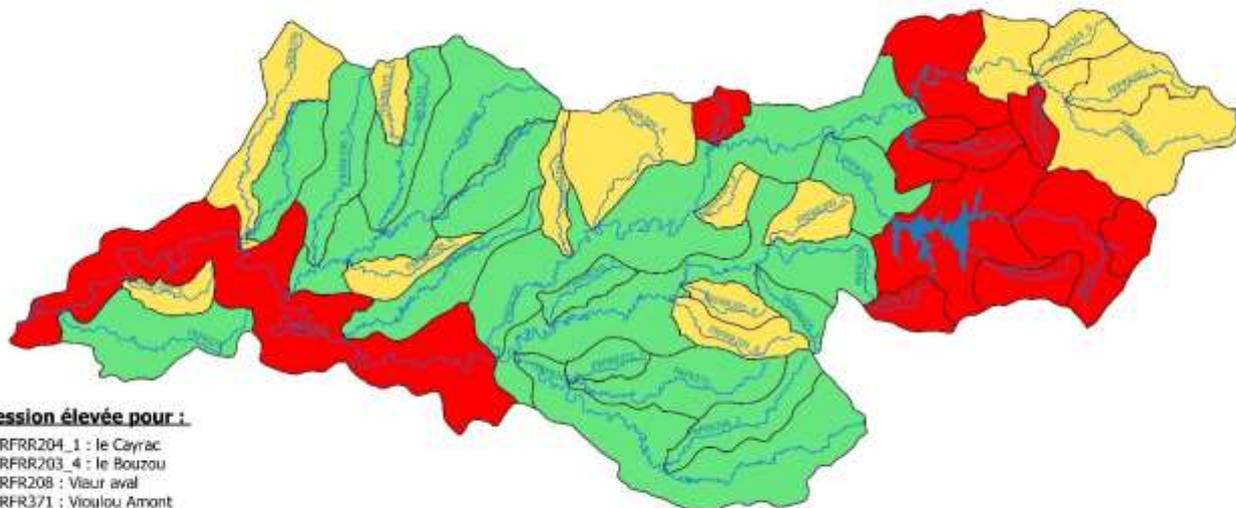
L'expertise réalisée en parallèle à la méthodologie nationale permet de mieux évaluer le fonctionnement biologique de nos cours d'eau ; en effet la sensibilité de l'IPR étant peu robuste pour les cours d'eau de têtes de bassin. On note très souvent un écart de deux classes de qualité entre ces deux analyses. Cette expertise met en évidence des dysfonctionnements importants liés en partie à la qualité des habitats notamment sur des aspects traduisant la perte de production des milieux (biomasse) et le déséquilibre de la structure en taille des populations. Or, la proportion d'alevins, de juvéniles et d'adultes dans une population permet de mettre en évidence les problèmes de reproduction de l'espèce ou de capacité d'accueil du milieu. Cette expertise met donc en évidence d'importants dysfonctionnements biologiques sur la plupart des cours d'eau du bassin versant. Ces dysfonctionnements ont notamment pour origine les perturbations hydromorphologiques (recalibrage, busage, suppression de la ripisylve, dérivations, drainage, ...) altérant les têtes de bassin. Ces altérations induisent une dégradation de la qualité des habitats, de la vie aquatique en général et de l'ichtyofaune (peuplement des poissons) en particulier. (Etat des peuplements piscicoles sur le bassin versant du Viaur 2008-2012 – FDAAPPMA 12 – Mars 2013).

Cette méthodologie d'expertise est adaptée aux petits cours d'eau de têtes de bassin présents sur le bassin versant du Viaur. Elle reflète de façon plus précise et mieux corrélée à leur potentiel, l'état de fonctionnement des cours d'eau de notre territoire que la méthodologie issue de la DCE.

En complément des orientations définies dans le SAGE Viaur, ces deux analyses concernant l'Etat des cours d'eau (analyse selon la grille DCE et analyse locale expertisée) et leur fonctionnalité (expertise locale) sont très complémentaires.

Elles ont constitué le support de définition des actions à mettre en œuvre et ont accompagné le travail de priorisation nécessaire à la définition des programmes d'actions (PPG, PAT, Contrat de Rivière ..).

Evaluation des pressions Morphologiques- AEAG



Pression élevée pour :

- FRFR204_1 : le Cayrac
- FRFR203_4 : le Bouzou
- FRFR208 : Viour aval
- FRFR371 : Vioulou Amont
- FRFRL74_1 : Le Rieutord
- FRFRL74_2 : le Connes
- FRFRL11_1 : le Bage
- FRFR371_1 : Les Douzes

Légende

EDL 2019 AGENCE

- Minime [16]
- Elevée [11]
- Modérée [13]

- A expertiser [N/A]
- [N/A]

Echelle 1:310000

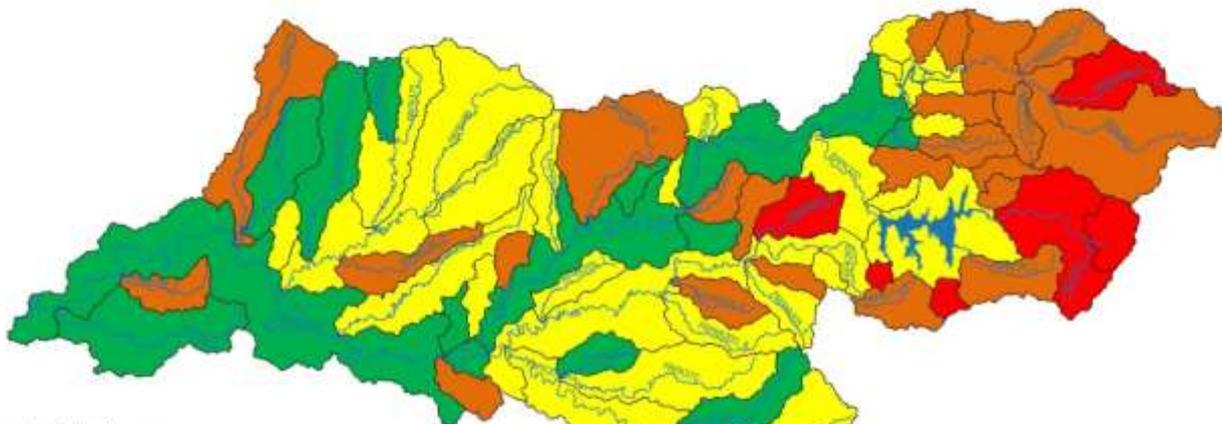


A3-6-Pressions AEAG - FD

IGR, BD Cartho, AEAG, EPAGE Viour



Evaluation des pressions - Morphologie Expertisée



Pression élevée pour :

- Contexte : Ruisseau de Juillac
- Contexte : Ruisseau de Roucan
- FRFR203_3 : Varayrous
- FRFR371 : Vioulou Amont
- FRFR371_1 : Les Douzes

Légende

Synthese pression morphologie Expertisée

Echelle 1:310000



A3-7-Pression Morphologie

IGR, BD Cartho, AEAG, EPAGE Viour



III. ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES

Parallèlement à ces deux évaluations globales et intégratrices de l'état actuel des milieux aquatiques présentés ci-dessus, il est important de disposer en complément d'une vision plus compartimentée présentée ci-dessous :

Qualité physicochimique :

- ✘ Globalement des cours d'eau de moyenne à bonne qualité selon la grille d'évaluation de référence pour la Directive Cadre.
- ✘ Avec cependant des dégradations importantes et récurrentes sur le Lieu du Viaur, le Lieu du Lézert, le Congorbes et la Nauze.
- ✘ L'évaluation selon l'ancienne grille (grille SEQ eau) étant plus exigeante sur les paramètres nitrates et matières en suspension fait apparaître des résultats très inférieurs à ceux obtenus avec la grille utilisée pour l'évaluation de l'état actuel présenté dans le SDAGE. Ceci confirme l'impact potentiel de ces deux paramètres sur la qualité et le fonctionnement global des cours d'eau du bassin versant du Viaur.

Qualité biologique aspects piscicoles :

- ✘ Globalement des cours d'eau de moyenne à bonne qualité selon la méthodologie de l'Indice Poisson Rivière (IPR).

Qualité biologique - Hydrobiologie

- ✘ La qualité et la quantité de la macrofaune benthique présente au niveau des stations d'étude leur confèrent une qualité bonne à excellente.
- ✘ Très réactif à la dégradation de la qualité des masses d'eau, l'élément biologique « diatomées » est le principal élément déclassant sur l'ensemble des masses d'eau. Les concentrations en nutriments sont l'expression d'une pression moyenne à forte sur ce bassin, avec un gradient de pression plus important sur la région du Ségala. A ce bruit de fond, sont associées des pollutions organiques et minérales sur une durée suffisamment longue, pendant la période estivale, pour modifier les communautés de diatomées benthiques.

Masses d'eau lacs et masses d'eau souterraines :

- ✘ Peu de données disponibles à ce jour ; des évaluations sont en cours (souterraines et lacs).
- ✘ La révision en cours de l'état de ces masses d'eau met en évidence que Pareloup semble stable et que Pont de Salars semble se dégrader par rapport à l'évaluation réalisée sur la base des données 2002 à 2008.

Qualité des eaux de baignade selon les données 2020 (source ARS) ; 22 points sur l'ensemble du bassin versant du Viaur sont suivis :

- ✘ La qualité des eaux de baignade en lacs est très stable et partout de qualité excellente :14 points de suivis sur Pareloup et 2 points de suivi sur Pont de Salars.
- ✘ La qualité des eaux de baignade en rivière est « bonne » sur les 4 sites suivis et « insuffisante » sur un site et un site pour lequel le nombre d'analyse n'est pas suffisant pour identifier une classe de qualité (site récent).

Les suivis de la qualité des eaux sur le bassin versant du Viaur : suivis intégrés dans le SIE



Stations de suivi sur le bassin versant du Viaur :

- 53 stations de suivi qualité "rivière" ont été ou sont suivis
- 3 stations de suivi en lac
- 4 stations dépêche électrique (IPR)
- 32 stations de suivi IBFD
- 22 stations de suivi IBG

Légende :

- Station qualité lacs [3]
- Station qualité IBMR et IPR [4]
- Station qualité IBD [32]
- Station qualité IBG - RCS [22]
- Station qualité physico chimie [53]

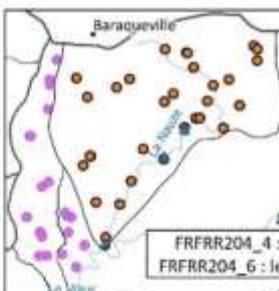
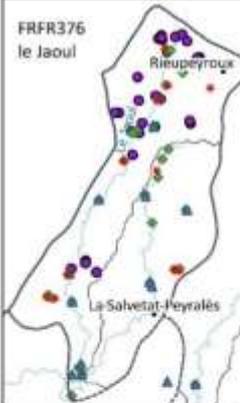
Echelle 1:350000

0 5 10 km

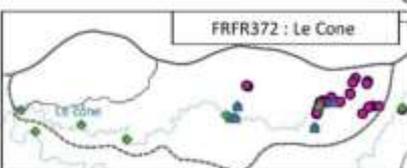
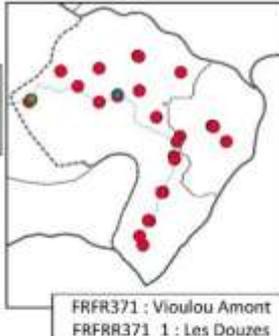


B2-1-Points de suivi

IGN, BD Carthage, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, Mars 2021



Les suivis complémentaires



Légende :

- Suivi_complementaire_Jaoul
- ▲ _v_points_suisvis_piscicole
- _v_Points_suisvis_thermique
- Suivi_nitrate_Lieux_du_Viaur [37]
- Suivi_Nitrate_Congorbes [23]
- Suivi_nitrachek_Nauze [35]
- Suivi_nitrachek_Vioulou [27]
- Suivi_nitrachek_Jaoul [27]
- Suivi_nitrachek_ConeAmont [28]

Echelle 1:180000

0 2 4 6 km



B2-1-Points de suivi

IGN, BD Carthage, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, Mars 2021

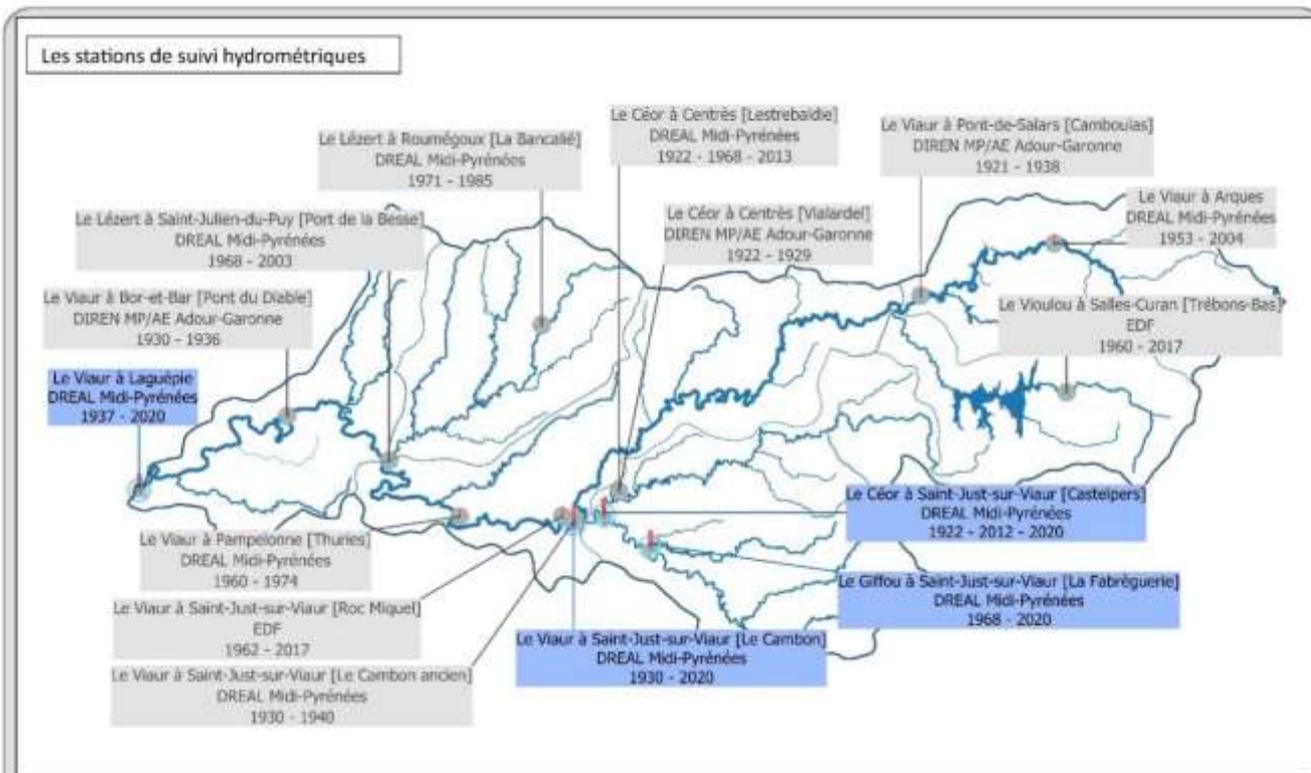


Aspects quantitatifs de la ressource

- ✘ Déficit de connaissance : station au niveau du Port de la Besse sur le Lézert n'existe plus depuis 2003 ; pas de station sur la partie amont du bassin versant du Viaur.
- ✘ Les étiages s'étalent de juin à septembre pouvant se prolonger certaines années jusqu'au mois de novembre.
- ✘ La gestion de l'étiage (gestion quantitative de l'eau) est encadrée par le respect de débits de référence (débits d'objectif d'étiage (DOE) et débits de crise (DCR)) définis dans le SDAGE. Les valeurs actuelles de ces débits de référence (DOE et DCR) ont été établies en fonction du contexte d'il y a bientôt 10 ans. Aujourd'hui, ce contexte (connaissances, hydrologie, perspectives sur l'évolution du climat, ..) a évolué ; aussi, ces valeurs (DOE et DCR) sont amenées à évoluer afin de mieux prendre en compte le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, les besoins des espèces présentes dont les poissons migrateurs et les évolutions éventuellement constatées de l'hydrologie naturelle notamment au regard des évolutions climatiques. C'est pourquoi, le DOE à Laguédie a été ramené à 1,1 m³/s.

Risques majeurs :

- ✘ Le bassin versant du Viaur possède une station d'annonce de crue située à Saint Just sur Viaur.
- ✘ Les crues récentes, très localisées et essentiellement dues à des épisodes orageux forts ont été dévastatrices et ont ravivé la crainte des riverains. Les pouvoirs publics ont engagé une campagne de réalisation des documents réglementaires (PCS, DICRIM et réalisation du PPRI sur le sous bassin Céor Giffou approuvé le 9/02/2016).
- ✘ Le Dossier départemental des risques majeurs (<http://www.aveyron.gouv.fr/le-dossier-departemental-des-a154.html>) présente les risques inondations et ruptures grands barrages pour lesquels des communes du bassin versant du Viaur sont concernées.



Légende

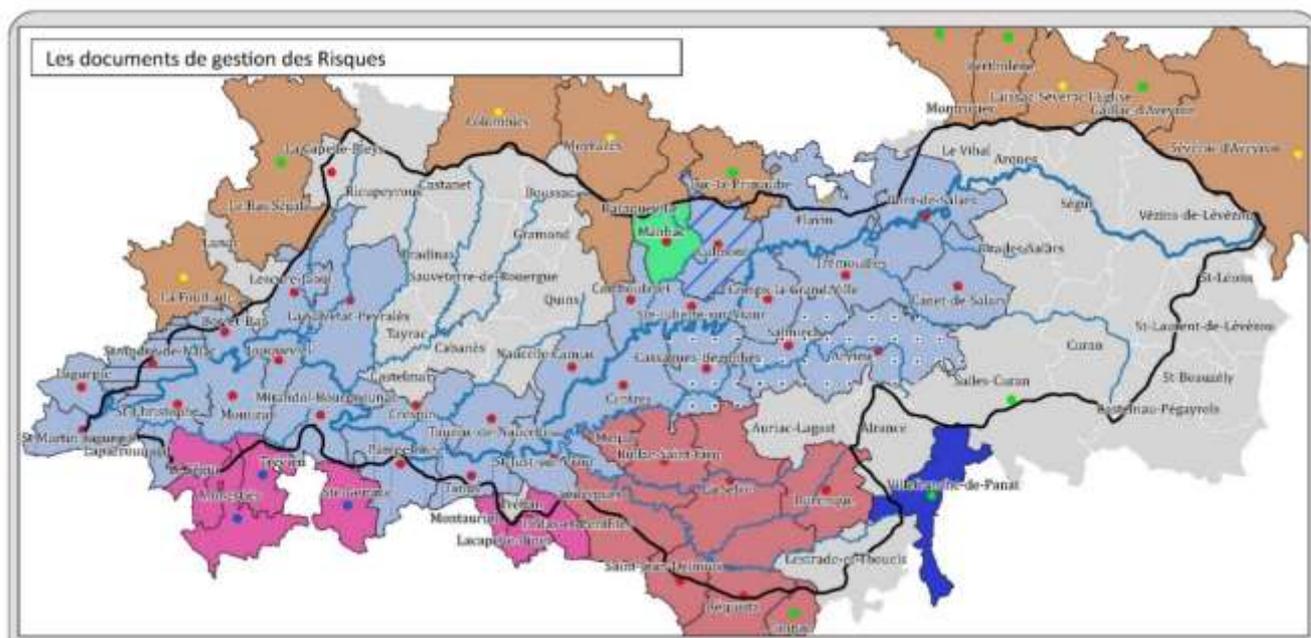
Les stations hydrométriques [15]

- Stations en fonctionnement [4]
- Stations Hors Service [11]

Echelle 1:330000

0 4 8 km

D3-1-Station Hydro
Banque Hydro, EPAGE Viour
© EPAGE Viour, Mars 2023



Légende :

Accompagnement réalisation PCS

- Commune
- EPAGE Viour
- EPAGE Viour et SMBV2A
- Pas d'information
- SMBV2A
- PCS non Obligatoire

Commune concernée par : [85]

- PPI Grand barrage [20]
- PPI Grand barrage et PPI Site Seveso [1]
- PPI Grand barrage et PPRi Aveyron [1]
- PPI Grand barrage et PPRi Céor Giffou [3]
- PPI Grand barrage et PPRi Cérou [4]
- PPI Site Seveso [1]
- PPRI Aveyron [11]
- PPRI Céor Giffou [8]
- PPRI Cérou [7]
- PPRI Tarn [1]

Echelle 1:320000

0 4 8 km

D3-4- Documents de
Protection, EPAGE Viour
© EPAGE Viour, Mars 2023

Morphologie

- ✗ Capacité naturelle de stockage de l'eau faible (géologie, texture des sols et topographie).
- ✗ Transfert rapide de la pluviométrie vers les cours d'eau entraînant des crues et des étiages marqués.
- ✗ Fonds de vallées : espaces très importants en tant que zones tampons pour l'expansion et la dissipation des crues, pour le soutien des débits d'étiages, le piégeage des éléments fins issus de l'érosion des sols et pour la mobilité des cours d'eau.

Hydro morphologie – Vallons et vallées ouvertes

- ✗ Au vu des caractéristiques du bassin versant du Viaur, le bon état des cours d'eau est très étroitement lié à la fonctionnalité des têtes de bassin versant, de vallons et vallées ouvertes pour la ressource en eau au niveau quantitatif, qualitatif mais aussi pour le transport solide et les habitats.
- ✗ Très fortes altérations sur ces secteurs de cours d'eau par la modification du lit mineur (rectification, recalibrage, busage, déplacement du lit...), du lit majeur (drainage des zones humides, plan d'eau...) et du bassin versant (urbanisation, remembrements, pratiques culturelles...).
- ✗ Fonctionnalités des têtes de bassin versant, des vallons et vallées ouvertes, très fortement altérées sur les aspects hydromorphologiques en lien avec la pression anthropique forte sur les plateaux. Cette situation entraîne une dégradation de la qualité des eaux et habitats qui affectent tout le réseau hydrographique aval via son pouvoir auto épurateur, la diminution de la ressource et les transferts d'éléments fins.

Hydro morphologie – Vallées encaissées et gorges :

- ✗ Secteurs de cours d'eau encaissés bénéficiant d'un effet « protection » par la topographie et l'occupation des sols augmentant les habitats et atténuant les variations thermiques.
- ✗ Altérations par de nombreux seuils, par des débits d'étiages faibles et par le colmatage (continuité et cumul des problématiques des têtes de bassin versant qui se ressentent en aval).
- ✗ En aval des grands barrages, transport solide stoppé sur les rivières mères et assuré uniquement par les petits affluents. Ces matériaux sont fins (limons, sables).
- ✗ En aval des grands barrages, disparition des crues morphogènes régénératrices et présence de débits d'étiages très faibles.
- ✗ Fonctionnalités des cours d'eau des vallées encaissées et gorges fortement altérées.

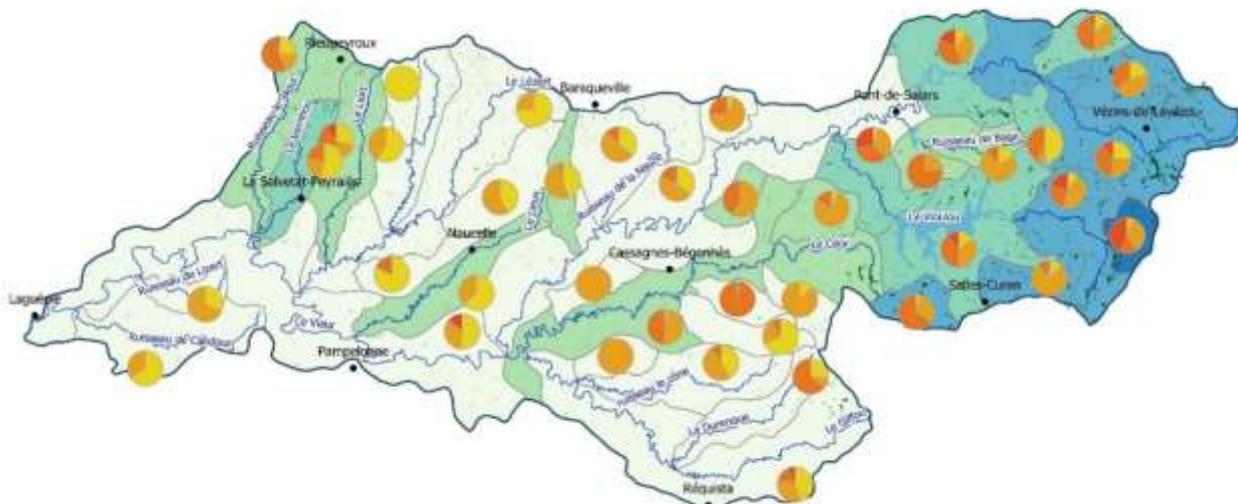
Espaces naturels :

- ✗ Inventaire des zones humides réalisé en 2012 et complété régulièrement au fil du temps et de l'acquisition des connaissances : Ce travail de porter à connaissance est régulièrement enrichi. A ce jour recensement de 1323 zones pour un total de 1403 hectares.
- ✗ De nombreuses espèces patrimoniales ont été recensées : Margaritifera, Ecrevisses à Pieds Blancs, Iris de Sibérie, Droséra...

A RETENIR :

- ⇒ Territoire rural (22hab/km²) pas de grosse agglomération
- ⇒ Activité essentiellement agricole : 76 % de la surface en SAU
- ⇒ Biodiversité riche et diversifiée
- ⇒ Réseau de zones humides important
- ⇒ Vallées sauvages et préservées

Les zones humides : part de ZH / surface de la masse d'eau et intérêt fonctionnel



Légende :

- zones_humides_viaur
- Intérêt fonctionnel des ZH : camemberts
 - Intérêt fonctionnel très fort
 - Intérêt fonctionnel fort
 - Intérêt fonctionnel moyen
 - Intérêt fonctionnel faible
- Surface en ZH / surface de la ME
 - < 0,1 %
 - [0,4 % - 1,0 %]
 - [1,0 % ; 2,0 %]
 - [2,0 % - 4,0%]
 - [4,0% - 5,3 %]

Echelle 1:310000

0 4 8 km



E3-1-Zones humides
IGN, ADAL, BD Cartho, EPAGE
Viaur



Les espaces naturels remarquables



Superficie identifiée NATURA 2000 environ 9700 hectares
 Superficie identifiée ZNIEFF environ 45 500 hectares (Type 1 ~ 16 000 hectares et Type 2 ~ 29 000 hectares)
 1323 zones humides recensées pour une surface d'environ 1403 hectares

Légende :

- ▨ Zone Natura2000
- ZNIEFF de niveau 1
- ZNIEFF de niveau 2
- ZNIEFF
- Zones humides recensées

Echelle 1:310000

0 4 8 km



E- Enjeux Milieux
IGN, BD Topog, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, Mars 2021



IV. LES DIFFERENTS USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

Assainissement collectif

- ✘ Un bon taux d'équipement en station d'épuration sur le bassin : la somme des capacités maximales théoriques des stations d'assainissement collectif sur le bassin versant du Viaur représente 36 640 équivalents habitants pour un nombre total de 105 stations d'épuration.
- ✘ Pour répondre aux pressions domestiques identifiées (voir carte ci-contre), l'expertise locale a permis de mettre en évidence des opérations nécessaires :
 - Création / réfection de 5 stations d'épuration
 - Réfection des réseaux de Rieupeyroux, Naucelle, Réquista, Lescure Jaoul et La Capelle Bleyes
 - Réalisation de diagnostics des réseaux sur les communes de Cassagnes, Salmiech, Arviou, Auriac Lagast, Sauveterre, Ségur, Durenque, Trémouilles
 - De nombreux Schémas d'Assainissement sont également à reprendre ; la majorité d'entre eux datent des années 2000.
- ✘ Le déficit de gouvernance avec manque de suivi et de gestion préventive (services communaux)

Assainissement non collectif

- ✘ Il y a 9781 installations d'assainissement non collectif sur le bassin versant du Viaur dont 2938 installations conformes (soit environ 30 %).
- ✘ Les services présents sur le territoire ont accompagné 285 dossiers de réhabilitation ou création de système d'assainissement individuel.

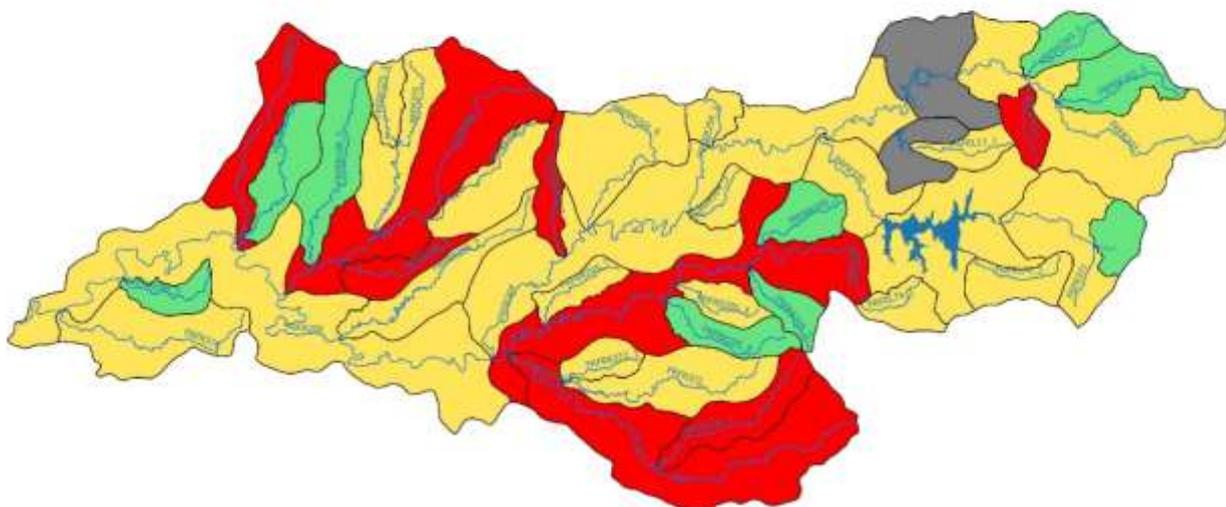
Assainissement des structures d'accueil

- ✘ La qualité et la fonctionnalité des systèmes d'assainissement des structures d'accueil souvent situées en bordure de cours d'eau ou plans d'eau se doivent d'être efficaces afin de ne pas altérer la qualité des eaux de baignade.
- ✘ Une opération groupée à destination des structures d'accueil en bordure des grands lacs a été engagée par le SMBV Viaur. Aujourd'hui, des propositions d'amélioration de l'assainissement ont été présentées aux 18 structures intégrées dans l'opération. Des dossiers de demande d'accompagnement financier pour la mise en œuvre des travaux d'amélioration sont en cours d'instruction au niveau des services.

Activité agricole

- ✘ Le contexte géographique et pédoclimatique a favorisé le développement de l'élevage sur le bassin versant du Viaur ; on dénombre 2352 exploitations sur le territoire. L'agriculture d'élevage est l'activité économique dominante : elle occupe 75 % de la surface du bassin versant du Viaur.
- ✘ Compte tenu de la présence importante d'animaux, les effluents d'élevage constituent une charge brute en matière organique importante : la conformité des bâtiments de stockage et la gestion de ces effluents sont donc primordiales.
- ✘ La géomorphologie et la pédologie confèrent à ce territoire une grande sensibilité naturelle à l'érosion. Les pratiques de cultures et d'aménagement des espaces doivent être réfléchis et adaptés à chaque parcelle.
- ✘ L'utilisation de produits phytosanitaires ne pose pas a priori de problème sur le bassin versant du Viaur, cependant il est nécessaire de rester vigilant. Pour l'utilisation en particulier des herbicides un risque émergent dans le traitement des fils lisses en bordure de cours d'eau ou de nombreuses non-conformités sont relevées y compris aux abords de cours d'eau à écrevisses à pieds blancs.

Evaluation des pressions Domestiques - AEAG



Légende

EDL 2019 AGENCE

_v_pression_dom_aeag

Significative

- Non significative
- Absente
- Inconnue

Echelle 1:310000

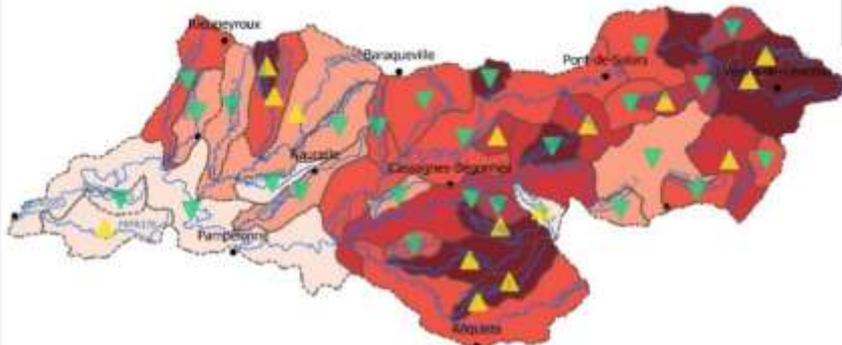
0 4 8 km



A3-S-Pressions AEAG - FD

EDL, M3 Carto, AEAG, EPAGE

Viour



Part de la SAU / surface de la masse d'eau et évolution (2010-2014)

Evolution SAU / surface de la ME

- 13.3 - -2.9
- 2.9 - 7.5

Part de SAU / surface de la ME (en %)

- 50.2330 - 57.6982
- 57.6982 - 65.1634
- 65.1634 - 72.6286
- 72.6286 - 80.0938
- 80.0938 - 87.5590

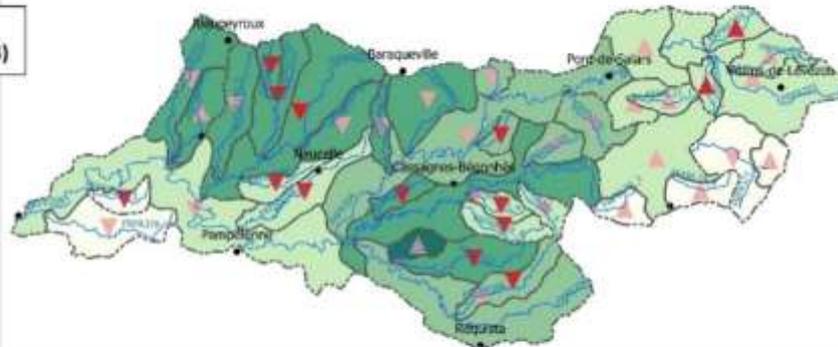
Chargement moyen à l'échelle de la masse d'eau et évolution du chargement (2010-2014)

Evolution du chargement à la ME

- 21 - -10
- 10 - 0
- 0 - 10
- 10 - 20

Chargement moyen (UGB/hectare)

- 0.9 - 1.2
- 1.2 - 1.5
- 1.5 - 1.8
- 1.8 - 2.1
- 2.1 - 2.4



Echelle 1:455000

0 6 12 km



C1-3-Chargement et SAU

EDL, M3 Carto, AEAG, NGA, ENRSE

Viour



Urbanisme et infrastructures routières :

- ✘ Le réseau de transport est peu dense sur le bassin versant du Viaur. Cependant le réseau de routes nationales, départementales et le réseau ferré sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité et le transfert des eaux. Notamment les travaux en cours concernant la mise en deux fois deux voies de la RN 88 ainsi que les travaux de réhabilitation de la RD911.
- ✘ L'urbanisation bien que raisonnable doit à travers les documents d'urbanisme prendre en compte les milieux et les risques naturels. Cependant, une partie du territoire va connaître un développement de type péri-urbain avec de potentielles conséquences en matière d'imperméabilisation.

Impacts de la Sylviculture

- ✘ La forêt couvre 33 800 hectares sur le bassin versant du Viaur soit environ 22 % du territoire (moyenne nationale est de 30 %).
- ✘ Cette activité est mal connue sur le bassin versant du Viaur.
- ✘ Ponctuellement certaines pratiques notamment de coupe à blanc suivies de dessouchages peuvent être très impactantes pour les milieux aquatiques.

Activités de loisirs liées à l'eau

- ✘ Activité centrée pour l'essentiel autour des lacs du Lévézou.
- ✘ Il s'agit d'un enjeu important pour le développement économique local.
- ✘ En conséquence les aspects relatifs au partage de l'espace doivent être appréhendés.

Impact des ouvrages de catégorie A : barrage dont la hauteur est supérieure ou égale à 20 m (décret du 11 décembre 2007) :

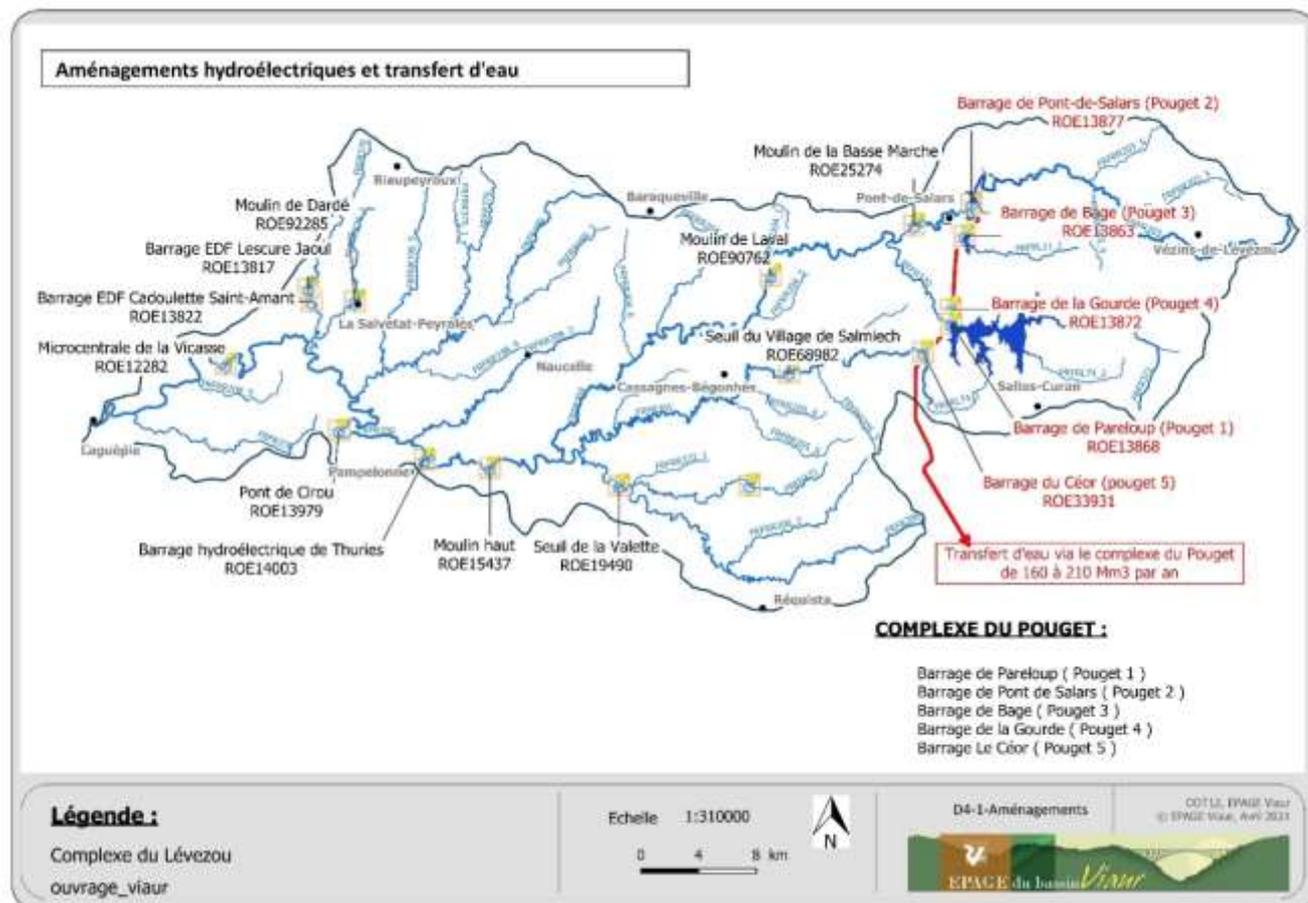
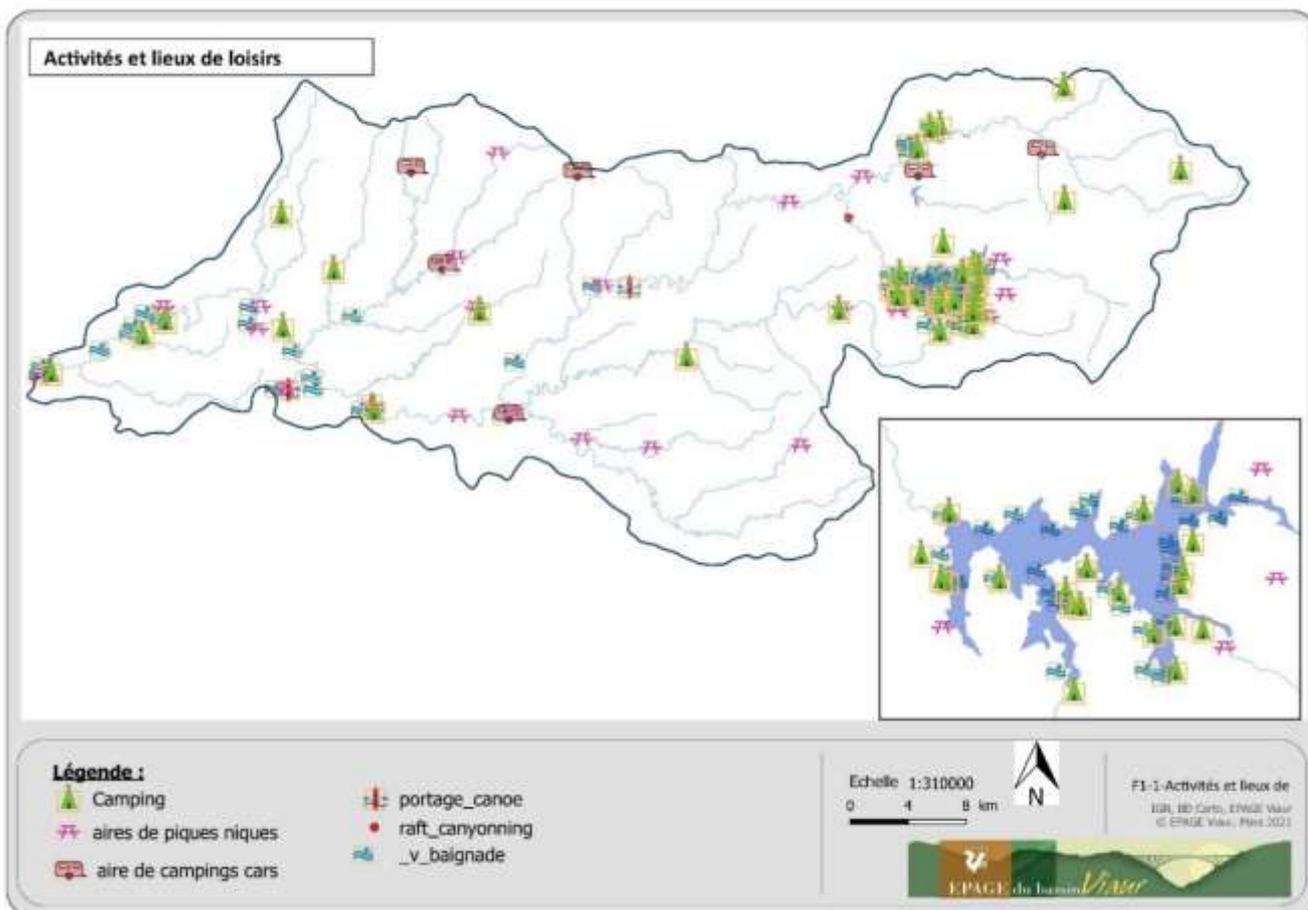
- ✘ 4 ouvrages entrent dans cette catégorie : barrage de Thuriès (35,7m), barrage de Pont de Salars (37m) ; barrage de Pareloup (47,45m), barrage de Bage (28m). Ces trois derniers barrages font partie du **complexe du Pouget**.

Les débits réservés de ces ouvrages ont été relevés :

- Thuriès : DR 1720 l/s (soit 1/10ième)
- Pont de Salars : DR 185 l/s (soit 1/20ième) de juillet à septembre et 370 l/s d'octobre à juin
- Pareloup : DR 160 l/s (soit 1/20ième)
- Bage : DR 34 l/s (soit 1/20ième)
- ✘ Ces ouvrages impactent fortement en terme qualitatif et quantitatif les cours aval du Viaur et du Vioulou. La faiblesse des débits à l'aval de ces ouvrages augmente la charge organique et azotée, et augmente les risques de faibles taux d'oxygène dissous et de valeurs élevées en azote ammoniacal.
- ✘ L'absence de crues pénalise la capacité d'auto curage du cours d'eau : amplification du phénomène de colmatage des fonds. Le lissage des débits entraîne également une uniformisation des faciès d'écoulement. On observe également le colmatage des cours d'eau à l'occasion des vidanges des ouvrages par le transfert des sédiments stockés dans les ouvrages.

Transfert d'eau

- ✘ Le transfert d'eau via le complexe du Lévézou ampute le bassin versant du Viaur de 385 km² sur la partie amont (secteur le plus « productif » quantitativement).
- ✘ Cet usage est très impactant au regard des autres prélèvements. Il s'agit d'un enjeu fort sur ce territoire estimé à plus de 200 millions de mètres cube par an.



Impact des chaussées

- ✘ 787 obstacles à la continuité écologique sont recensés sur le bassin versant du Viaur.
- ✘ 216 ouvrages ont fait l'objet d'une expertise dans le cadre du Référentiel des obstacles à l'écoulement.
- ✘ Ces ouvrages impactent la continuité écologique : continuité piscicole et transfert de matériaux solides.
- ✘ Très rarement utilisées, elles sont majoritairement envasées ; on constate donc un réchauffement de la température dans la chaussée et en aval ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'eau.
- ✘ Certaines d'entre elles (retenues d'un linéaire considérable lié à la hauteur de la chaussée) ont un impact important sur la modification de la ligne d'eau, de la pente d'écoulement générant un changement de typologie de l'écoulement (eaux calmes).

Impact des plans d'eau et retenues collinaires

- ✘ 791 plans d'eau sont recensés sur le bassin versant du Viaur avec une densité plus importante sur la partie ouest du territoire (Lieux du Viaur, Lézert, Liort et Jaoul). L'impact cumulé de ces ouvrages n'est pas connu. Il serait nécessaire par sous bassins d'identifier leur réel impact sur les cours d'eau.
- ✘ Actuellement, une étude concernant l'impact cumulé des plans d'eau est en cours sur le sous bassin du Jaoul. Ce travail est réalisé dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'AFB. Il est réalisé en partenariat (SMBV2A, FDAAPPMA Aveyron et BE CEREG) et sera mené durant trois années.

Prélèvements pour l'eau potable

- ✘ L'enjeu eau potable est très fort sur ce territoire : aujourd'hui 9 millions de m³ par an sont prélevés pour cet usage ; sachant que des discussions sont actuellement en cours pour satisfaire de nouveaux besoins estimés à 5 millions de m³ supplémentaires.
- ✘ Le SDAGE 2016-2021 confirme cet enjeu en classant en « Zone à Objectif plus Strict (ZOS) » le Vioulou aval (FRFR370) et le lac de Pareloup (FRFL 74).

Eaux pluviales

- ✘ Même sur ce territoire peu urbanisé, la gestion des eaux pluviales est une problématique à prendre en compte dans les documents d'urbanisme car ponctuellement sur des petits émissaires elle peut être impactante.
- ✘ Le développement des axes routiers est susceptible d'accélérer à moyen-long terme l'urbanisation des territoires situés à proximité avec la nécessité absolue d'intégrer la gestion des eaux pluviales très en amont des projets de façon à favoriser l'infiltration à la source et les techniques alternatives.

La continuité Ecologique : classement des cours d'eau et recensement des obstacles à l'écoulement (ROE)

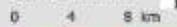


A ce jour, 1873 obstacles à l'écoulement ont été recensés (buse, radier de pont, seuils, barrages...).

Légende :

- _v_liste1
- _v_liste2
- Ouvrages Liste 2 [16]
- ouvrage_viaur_maj_13042021 [1873]

Echelle 1:320000



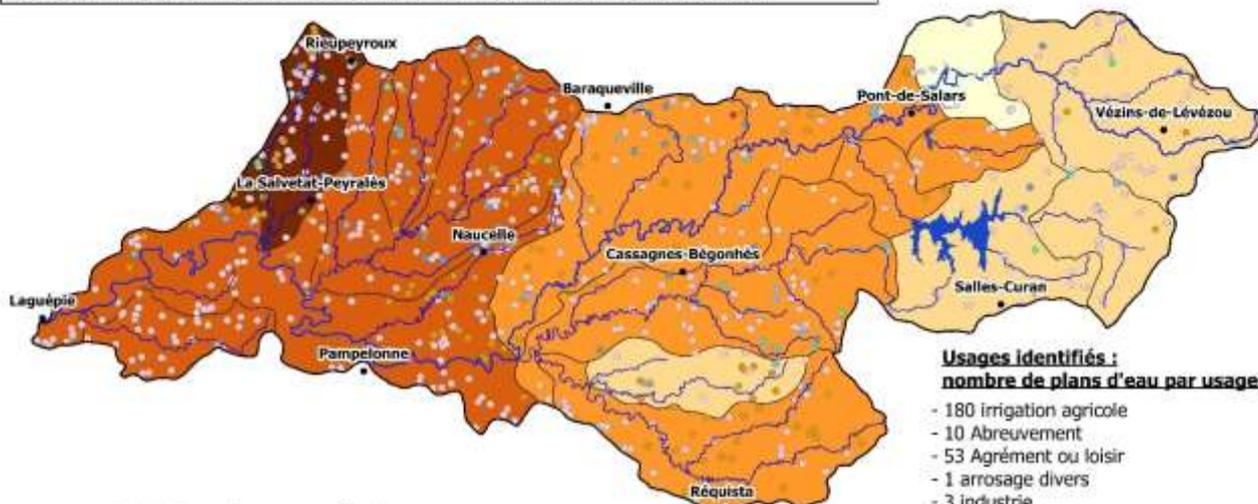
E8-1-Continuité

AEAG, AFB, SD-Crte, EPAGE Viaur

© EPAGE Viaur, Avril 2021



Les plans d'eau sur le bassin versant du Viaur : usages et densité à la masse d'eau



791 Plans d'eau recensés dont :
22,8 % sont utilisés pour irrigation agricole
63 % sont sans usage connu

Usages identifiés : nombre de plans d'eau par usage :

- 180 irrigation agricole
- 10 Abreuvement
- 53 Agrément ou loisir
- 1 arrosage divers
- 3 industrie
- 35 pêche
- 1 pisciculture
- 10 réserves incendie
- 27 aucun usage
- 4 usage indéterminé
- 467 aucun usage déclaré

Légende :

Usages déclarés : [791]

- Irrigation agricole [180]
- abreuvement [10]
- agrément [53]
- Arrosages divers [1]
- Industrie [3]

- Loisir Pêche [35]
- PISCICULTURE [1]
- Réserve Incendie [10]
- Aucun [27]
- Indéterminé [4]
- Inconnu [467]

Densité de plan d'eau à la ME [15]

- 0.16 - 0.2 [1]
- 0.2 - 0.3 [4]
- 0.3 - 0.5 [5]
- 0.5 - 0.7 [4]
- 0.7 - 1.03 [1]

Echelle 1:310000



D4-2/Usages et densités

EDH BDAR, AEAG, F022, D0712

EPAGE Viaur

© EPAGE Viaur-Avril 2021

